

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011 552 5837 Fax: 0115 525840

[www.au.int](http://www.au.int)

CCP52164 – 152/2/15

---

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Quarantième Session ordinaire**

**2 - 3 février 2022**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/1336(XL)**

Original : anglais

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'UNION ET DE SES ORGANES  
AU TITRE DE LA PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2021**

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport retrace le bilan des activités de la Commission de l'UA et de ses organes et agences spécialisées au titre de l'année 2021 dans le contexte de l'Agenda 2063. Il est le premier après la mise en place de la nouvelle structure départementale de la Commission intervenue dans le cadre de la réforme institutionnelle en cours. Il s'inscrit donc dans la logique d'une gestion axée sur les résultats. Son élaboration a obéi à une approche qui consiste à présenter les projets et les actions exécutés en soulignant les défis rencontrés et en proposant les solutions pour les relever dans le futur.

Bien que le contexte de la mise en œuvre de ces projets ait été marqué par les effets négatifs de la pandémie de la covid-19, par une conjoncture internationale difficile et par des défis liés à l'insécurité et à une expansion des activités terroristes sur le continent, les progrès réalisés attestent de la volonté et la détermination de l'Union africaine de maintenir le cap sur le développement de l'Afrique.

Le présent rapport est organisé autour des principales thématiques qui structurent l'Agenda 2063 et s'ouvre par les efforts déployés par l'UA dans le domaine de la sécurité et de l'amélioration de la gouvernance en dépit des défis liés à la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement. Concernant la transformation économique, il faudrait se féliciter de l'avancement dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et des réformes visant le renforcement du secteur privé en tant que locomotive du développement du continent.

Les progrès mentionnés ci-dessus ont été confortés par les avancées enregistrées dans les domaines des infrastructures et de l'agriculture comme l'ont révélé les évaluations du PIDA et du CAADP. Les conclusions de ces évaluations ont servi à la prorogation de ces stratégies pour accélérer l'accès aux services d'infrastructure de base et pour assurer la sécurité alimentaire.

L'investissement dans le capital humain a également été l'une des priorités de l'année 2021. Des performances ont été enregistrées dans la mise en œuvre de la stratégie continentale de l'éducation en Afrique, dans la promotion de l'autonomisation des femmes et dans les programmes visant l'inclusion des jeunes.

Aussi, le bien-être des populations africaines a été au centre des préoccupations de l'Union africaine comme en témoignent la riposte à la covid-19, l'appui à CDC Afrique, la consolidation des systèmes de santé, la création de l'Agence africaine de Médicament (AMA), la protection des enfants et des personnes âgées et des minorités et les différentes interventions humanitaires.

Le rapport évoque également les réalisations effectuées dans le cadre de la mise en œuvre des activités liées au thème de l'année 2021 sur les « arts, la culture et le patrimoine : Leviers pour construire l'Afrique que nous voulons ».

Certes des avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre des différents projets. Elles doivent toutefois inciter à un permanent dépassement de soi en déployant toujours plus d'efforts pour maintenir la cadence et dépasser les insuffisances relevées dans le rapport, notamment la problématique de financement, la gouvernance de la mise en œuvre des projets et des capacités techniques et humaines, etc.

Aussi, les performances en matière d'exécution des projets à dimension continentale restent liées à l'amélioration de l'efficacité institutionnelle déjà prise en charge dans la réforme en cours.

Les grands axes stratégiques de l'Union Africaine sont portés au plus haut niveau politique par de nombreux Chefs d'Etat du Continent en leur qualité de champion sur différentes thématiques de haute importance.

Dans la dynamique de la poursuite de la réforme et sur la base des actions entreprises en 2021, la Commission est engagée dans une phase d'accélération, d'approfondissement et de rationalisation de ces activités en 2022 au bénéfice des intérêts stratégiques collectifs de notre Continent.

## I. INTRODUCTION

1. Amorcée formellement en janvier 2017, la réforme institutionnelle de l'Union africaine est entrée dans sa première phase opérationnelle après deux importants actes posés par la Conférence de l'Union africaine, à savoir l'adoption de la nouvelle structure départementale de la Commission en février 2020 et l'élection de la nouvelle Commission intervenue en février 2021. Ces deux versants de la même innovation institutionnelle, en rétroagissant l'un sur l'autre, ont marqué une rupture avec le passé dont les insuffisances constatées avaient précisément justifié la nécessité d'une nouvelle approche managériale des affaires de l'Union.

2. Les prémisses de cette réforme ont été dictées par la volonté des chefs d'Etat et de gouvernement d'inscrire le processus de mise en œuvre des différents programmes contenus dans l'Agenda 2063 dans une démarche stratégique étalée dans la durée et resserrée autour de la triple exigence de transparence, de lisibilité et d'efficacité. Cet Agenda a donc été découpé en décennies, la première allant de 2013 à 2023, fixant le niveau de réalisation attendu à cette échéance pour chacun des programmes. A son tour, cette première décennie a été décomposée en plans stratégiques à moyen terme dont celui couvrant la période 2018-2023, à l'intérieur duquel se situe 2021.

3. Le présent rapport élaboré au titre de l'année 2021 prend donc place dans la continuité d'une démarche globale sous-tendue par la perspective d'une nouvelle Afrique à construire, l'Afrique que nous voulons. Toutefois, il se revêt de deux caractéristiques qui lui confèrent une saveur particulièrement spéciale. La première, il la doit au fait d'être le tout premier après l'opérationnalisation de la réforme institutionnelle. La deuxième, il la tient de sa position chronologique, vers la fin de la première décennie de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

4. Ces deux marques particulières nous alertent sur le contenu de ce rapport. Il devrait faciliter la mesure des acquis de la réforme institutionnelle à travers la mise en évidence des réalisations concrètes impactant positivement la vie des citoyens africains. Il devrait également, tracer les futures actions à prendre pour améliorer la performance opérationnelle des différents organes de l'Union et ce d'autant plus que la réforme institutionnelle y poursuit son déploiement.

5. Au titre du premier point, la configuration du rapport, organisée autour des sept principales thématiques suivantes, à savoir, (i) la consolidation de la paix, de la sécurité, de la gouvernance et de la démocratie, (ii) la santé, la protection sociale et la migration/, (iii) la transformation économique, la croissance inclusive et la préservation de l'environnement/, (iv) Investir dans les populations africaines/, (v) le thème de l'année 2021/, (vi) la réforme institutionnelle et la gouvernance de l'Union/ et (vii) enfin l'Afrique sur l'échiquier international apportent des informations précises sur le travail accompli par la Commission, les organes et les institutions spécialisées de l'Union en termes de réalisations dans chacun des domaines mentionnés.

**6.** Toutefois, il convient de relever que les efforts engagés pour atteindre les objectifs escomptés dans ces différents domaines ont été fortement impactés par un ensemble de facteurs négatifs au premier rang desquels la pandémie de la covid-19. Elle a imposé de manière brutale et violente sa loi, désorganisant les systèmes de santé, notamment en Afrique, en les confrontant à l'incertitude de la mutation des variants, contraignant l'activité économique sur le continent à un repli et annulant quasiment les acquis capitalisés les années antérieures en termes de croissance économique. Pire, sa permanente présence induit une projection de rétrécissement de l'activité économique en Afrique compris dans un intervalle de -1,1% à 0,8%.

**7.** Ce ralentissement économique vient aggraver le fardeau d'une dette déjà bien lourde. Il en est résulté un contexte de crise qui s'est traduit par, entre autres l'adoption d'un budget d'austérité avec pour effet la revue à la baisse du niveau de nos ambitions de développement. Sur un autre plan, l'instabilité institutionnelle exprimée dans les changements anticonstitutionnels de gouvernement dans certains pays, la montée en puissance du terrorisme associé aux manifestations tragiques de l'extrémisme religieux, les conflits intra étatiques, les effets pervers du changement climatique, tendent à acquérir malheureusement le statut de paramètres structurels, avec une forte résonance déstabilisatrice. Il nous faut inverser la tendance par un effort soutenu et concerté pour maintenir le cap fixé par la boussole stratégique-programmatique qu'est l'Agenda 2063.

**8.** Dans le sillage de cet effort, et au titre du deuxième point lié à la projection sur l'avenir, le présent rapport ouvre une lucarne sur les objectifs stratégiques de 2022. Si, pour des raisons de cohérence stratégique ces objectifs répètent ceux de 2021 dans la logique imposée par l'Agenda 2063, il n'en reste pas moins que les modalités de leur opérationnalisation seront repensées et ajustées aux exigences de l'évolution de l'environnement économique-social et politique de notre continent.

**9.** Au cours de l'année 2021, le président de la Commission a poursuivi avec une égale détermination les activités découlant de ses attributions statutaires. Elles ont porté sur le double plan de la gestion interne de la Commission et des interventions/représentations extérieures à divers titres.

**10.** Au plan du management interne, le président de la Commission a veillé avec constance au bon déroulement du processus de la mise en place de la nouvelle structure départementale de la Commission issue de la réforme institutionnelle en même temps qu'il a suivi avec une attention soutenue la mise en œuvre des recommandations issues des audits interne et externe et ce, dans une perspective clairement dessinée : inscrire efficacement et durablement les vertus d'intégrité et de responsabilité au cœur de d'une pratique professionnelle quotidienne articulée sur une culture se nourrissant en permanence des exigences de l'obligation redditionnelle.

**11.** A travers les réunions de la Commission, tenues sur une base hebdomadaire, il a procédé, après échanges avec ses plus proches collaborateurs que sont les élus, à des ajustements à la fois d'ordre stratégique ou opérationnel, à des recentrages et à des précisions dans le but de s'assurer que la trajectoire des activités de la Commission se

déploie en direction des objectifs fixés.

**12.** Dans le contexte de la réforme institutionnelle, le président de la Commission a présidé les réunions du comité de coordination réunissant la Commission et les chefs exécutifs des Communautés économiques régionales (CER) et Mécanismes régionaux (MR) dans le cadre des préparatifs de la 3<sup>ème</sup> réunion de coordination entre l'UA, les CER/MR et les Etats membres dont le principal objet était de procéder à une claire division de travail entre l'UA, les CER et les Etats membres pour une plus grande efficacité dans l'exécution des programmes inscrits dans l'Agenda 2063.

**13.** Il a par ailleurs prescrit des mesures en vue de l'accélération de la deuxième phase de la réforme institutionnelle dont le champ d'application englobe les services extérieurs de l'Union à savoir, les autres organes de l'Union, les Représentations permanentes, les agences spécialisées de l'UA et les bureaux de liaison.

**14.** S'agissant des interventions au plan externe, le président de la Commission a systématiquement accompagné les évolutions institutionnelles au niveau de nos Etats membres à travers des interactions avec les chefs d'Etat et de gouvernement en les encourageant par sa présence physique lors des cérémonies de leur investiture. Cet accompagnement est toujours venu couronner le déploiement par le Département des Affaires Politiques, Paix et Sécurisé (PAPS) des missions d'assistance et d'observation électorale.

**15.** Cette activité politique du président s'est également traduite par sa présence directe ou indirecte ou par celle de ses envoyés spéciaux ou représentants dans les Etats membres en proie aux crises politiques. A ce titre il a procédé à la nomination d'un Haut représentant dans la Corne de l'Afrique, S.E. Olusegun Obasanjo, ancien président de la République fédérale du Nigeria pour les conflits sévissant en Somalie et plus récemment dans la région du Tigré au nord de l'Ethiopie.

**16.** D'autres représentants et envoyés spéciaux ont été déployés au Sahel suite aux changements institutionnels qui y étaient intervenus. Le chef de Bureau de liaison du Tchad a cumulé ses fonctions initiales avec celles de Haut représentant de l'UA. La Mission du Sahel a vu sa juridiction étendue en Guinée. Le président a pris position sur la crise soudaine condamnant le coup d'Etat et appelant au retour aux fondements de l'accord politique réalisé en 2019 sous les auspices de l'UA. En outre il a dénoncé le coup d'Etat survenu au Mali et appelé à un retour à l'ordre constitutionnel. Il y a effectué deux déplacements et s'est rendu également en Guinée.

**17.** Le président de la Commission a rendu publics des communiqués de presse condamnant les attaques terroristes dans la région Cabo Delgado au Mozambique, en mars 2021, les soulèvements en Afrique du Sud à la suite de la condamnation de l'ancien président Jacob Zuma et la révolte des populations dans le Royaume d'Eswatini à des actions concertées de solidarité régionale et internationale dans la lutte contre les attaques terroristes au dialogue et à la recherche des solutions pacifiques par la voie du dialogue pour régler les conflits sociaux.

**18.** L'action politique du président de la Commission s'est également déployée en tant que représentant de l'UA sur la scène internationale. Il s'est en particulier investi dans l'animation de nos partenariats stratégiques. Il en a été ainsi avec le FOCAC et la Turquie et les préparatifs du sommet UA-UE.

**19.** Enfin, il a, à côté des chefs d'Etat et de gouvernement, membres du Bureau de la Conférence, déployé d'intenses activités de plaidoyer en faveur des positions africaines relatives notamment à la riposte contre la covid19, ses conséquences sur les économies africaines et les besoins de celle-ci pour des financements conséquents et innovants. Il en a été également ainsi pour le financement des opérations africaines de maintien de la paix et de la lutte contre le terrorisme dans la Corne de l'Afrique, au Sahel et dans la partie septentrionale du continent.

**20.** Au cours de ces activités, il n'a cessé de souligner l'impérieuse nécessité d'un réveil des chaînes de la solidarité africaine, tant il est vrai qu'on ne saurait mobiliser la solidarité internationale alors que la solidarité africaine apparaît moins active voire peu lisible.

**21.** Les grands axes stratégiques de l'Union Africaine sont portés au plus haut niveau politique par de nombreux Chefs d'Etat du Continent en leur qualité de champion sur différentes thématiques de haute importance.

**22.** Dans ce cadre, X Chefs d'Etat ont soumis leurs rapports. Il s'agit de S.M. LETSIE III, Roi du Royaume de Lesotho, champion pour la nutrition, S.E. Edgar Chagwa Lungu, alors président de la République de la Zambie, champion pour la fin des mariages précoces, rapport transmis sous le sceau de son successeur, S.E. Hakainde Hichilima, S.E. Roch Marc Christian Kaboré, champion pour l'élimination des mutilations génitales féminines et S.E. Nana Addo Dankwa Afuo-Addo, Président de la République du Ghana, champion pour les Institutions financières africaines.

**23.** Ces différents rapports fournissent des analyses et orientations stratégiques dans les différents domaines considérés.

**24.** La Commission de l'Union Africaine continuera d'être pleinement engagée pour être au service et en soutien à l'ensemble des Champions pour développer leurs activités au bénéfice des intérêts collectifs de notre Continent.

**25.** L'année 2021 a donc été, en dépit des nombreux défis, une année riche en activités, initiatives et développements sur les différents programmes et thématiques qui sont d'une importance stratégique pour notre Continent. Le présent rapport vise à décrire, de façon synthétique, le déploiement des activités de la Commission au cours de l'année 2021.

## II. CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA DÉMOCRATIE

26. La paix et la sécurité entretiennent des liens étroits avec la gouvernance, la démocratie et les droits humains. Au cours de l'année sous examen, ces questions ont été prises en charge conjointement par la Commission et les organes et institutions spécialisées de l'Union africaine. Le présent rapport rend compte des activités menées dans ces différents secteurs.

### A. PROJET PHARE DE L'AGENDA 2063 FAIRE TAIRE LES ARMES

27. Les réalisations et les progrès accomplis sont notamment comme suit : (i) En guise de contribution au thème de l'Année 2021 : « **Arts, Culture et Patrimoine: des leviers pour l'édification de l'Afrique que nous voulons** », le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité (PAPS) a réuni des artistes africains des cinq régions du continent à un séminaire de haut niveau à Accra sur les mesures à prendre en vue d'exploiter « les arts, la culture et le patrimoine comme leviers pour faire taire les armes en Afrique, (ii) l'adoption par le CPS du mécanisme de suivi et d'évaluation (S&E) de la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques visant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2030, (iii) un engagement accru avec toutes les parties prenantes, notamment les États membres, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de règlement des conflits (CER/MR), les organisations de la société civile (OSC), les jeunes et les femmes, sur la mise en œuvre de l'initiative « Faire taire les armes ». Le dialogue de haut niveau sur l'initiative « Faire taire les armes », qui s'est tenu à Nairobi (Kenya) en novembre 2021, a permis d'identifier des mesures pratiques pour faire avancer la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'UA au cours de la nouvelle décennie (2021-2030).

28. Les recommandations sont comme suit: Encourager et soutenir l'incorporation législative de l'initiative « Faire taire les armes », notamment par la promotion de plans d'action nationaux adaptés pour promouvoir la participation et la contribution de la population, (ii) accélérer le processus de création d'un comité permanent sur « Faire taire les armes », chargé de renforcer la collaboration avec les CER en ce qui concerne la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'UA et de son mécanisme de suivi et d'évaluation, (iii) renforcer les ressources techniques et humaines de l'Unité « Faire taire les armes » en donnant la priorité aux recrutements et aux détachements de la part États membres.

### B. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

29. Le CPS a mené les principales activités suivantes : (i) Une réponse accrue du CPS aux diverses situations de conflit, de crise et de post-conflit/post-crise sur le continent, (ii) des missions sur le terrain ont été effectuées du 24 au 26 mars 2021 Soudan du Sud, du 29 mars au 1er avril 2021 au Soudan, en République centrafricaine, du 28 au 30 juin 2021, au Mali, du 14 au 17 juillet 2021 et en Somalie, du 8 au 10 novembre 2021. Le



Conseil, en collaboration avec la Commission de l'UA, a effectué du 29 avril au 6 mai, une mission d'information au Tchad suite à l'assassinat tragique de l'ancien Président Idris Deby Itno, (iii) l'amélioration de la coordination entre le CPS et les organes de paix et de sécurité des CER/MR avec la tenue de la deuxième réunion consultative conjointe annuelle. La première retraite conjointe du CPS de l'UA et du MAEP à Durban (Afrique du Sud), a jeté les bases de synergies plus fortes entre l'Architecture africaine de la gouvernance (AGA) et l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), (iv) le renouvellement du mandat du G-5 Sahel pour une année supplémentaire à compter du 13 juillet 2021 et ce, sur la base de l'examen de leurs activités, (v) le renouvellement du mandat de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) jusqu'au 31 décembre 2021, suite à l'examen par le CPS de la situation en Somalie, ainsi que des activités de l'AMISOM, et la réaffirmation de l'engagement à revoir la participation de l'UA en Somalie après 2021 ; (vi) le renouvellement du mandat du Groupe de travail conjoint multinational (MNJTF) lors de sa 973<sup>e</sup> réunion du 18 janvier 2021 pour une année supplémentaire, du 31 janvier 2021 au 30 janvier 2022 ; (vii) un soutien accru aux nouveaux membres africains (A3) du Conseil de sécurité des Nations unies à travers l'organisation du huitième séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique à Oran (Algérie).

**30.** Les recommandations sont comme suit : (i) Accroître les capacités du Secrétariat du CPS afin qu'il puisse soutenir efficacement le travail du CPS ; (ii) se conformer à l'article 5 du Protocole du CPS : il est nécessaire que l'UA veille à ce que les pays élus au CPS aient les capacités d'assumer les responsabilités liées à leur statut membre du CPS.

### **C. OPÉRATIONS DE SOUTIEN À LA PAIX**

**31.** Au nombre des principales réalisations, figurent :

- (i) ***Amélioration de la mise en œuvre des opérations de soutien à la paix mandatées par l'UA*** : (a) L'AMISOM continue d'assurer un environnement favorable aux processus politiques en Somalie tout en réduisant les capacités d'Al-Shabaab et d'autres groupes armés, ainsi que les menaces qu'ils posent, en vue de renforcer la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de sa zone d'activité ; (b) L'AMISOM a également soutenu les efforts en matière de formation et de mentorat des Forces de police somalienne (SPF) ainsi que l'encadrement à la préparation de l'Armée nationale somalienne (SNA) au combat ; c) aussi, la mission facilite actuellement l'appui aux efforts déployés par la Somalie pour organiser les élections indirectes en cours ; (d) dans le cadre des processus visant à élaborer les paramètres et les modalités d'une nouvelle mission de l'UA en Somalie après 2021, le CPS a été activement saisi et a tenu une série de réunions, adopté des communiqués lors de ses 1037<sup>e</sup>, 1042<sup>e</sup> et 1053<sup>e</sup> réunions sur la question. À cet égard, le CPS a demandé à la Commission de reprendre langue avec le FGS (et les partenaires concernés) après le blocage des négociations en octobre 2021 en vue de conclure les discussions sur le mandat, la composition, la taille et le modèle de financement d'une nouvelle mission

de l'UA en Somalie après 2021.

- (ii) **Opérationnalisation soutenue de la Mission d'observation militaire de l'UA en République centrafricaine (MOUACA)** (a) Avec la poursuite des hostilités entre les Forces armées centrafricaines et la *Coalition des patriotes pour le changement* (CPC), les problèmes de sécurité n'ont pas permis de réaliser la première phase (1 ) du déploiement d'observateurs militaires dans les sites/secteurs des équipes à Bouar, Kaga Bandoro et Paoua comme prévu ; (b) malgré ces difficultés, avec le soutien financier de l'Union européenne (UE) et un accord entre l'UA et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine(MINUSCA), 21 observateurs militaires sont actuellement déployés à Bangui. La planification est en cours pour faciliter le déploiement des observateurs militaires sur les sites/secteurs des équipes en deux phases : la phase 1 - à Bouar, Kaga Bandoro et Paoua) et la phase 2 à Ndele, Bria et Bosangoa à partir du premier trimestre 2022 (c). Par conséquent, un soutien continu à la mise en œuvre du mandat du MOUACA est de la plus haute importance.
- (iii) **Soutien accru aux opérations de soutien à la paix autorisées par l'UA:** (a) Dans le cadre de ses efforts visant à assurer la mise en œuvre effective des communiqués du CPS de l'UA sur les opérations du **Groupe de travail conjoint multinational (MNJTF)** contre le groupe terroriste Boko Haram, la Commission de l'UA continue de fournir un soutien supplémentaire au MNJTF, notamment un appui à la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la stabilisation, le redressement et la résilience des zones de la région du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram . Fourniture du soutien supplémentaire au Groupe de travail conjoint multinational avec des fonds principalement apportés par l'Union européenne (UE) dont la phase actuelle de soutien prend fin le 31 décembre 2021, avec des perspectives d'un appui continu de l'UE au-delà de 2021. Actuellement, il y a des limites en ce qui concerne la mise à disposition de ressources supplémentaires par l'UA au profit du Groupe de travail conjoint multinational. Aussi, est-il nécessaire d'explorer d'autres options pour un modèle et une approche de financement plus adéquats, prévisibles et durables en vue de soutenir les efforts de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) et du MNJTF , (b) engagement et coordination accrus avec la SADC pour définir les formes de soutien à fournir à la Mission de la SADC au Mozambique (SAMIM) , (c) amélioration de la coordination et du soutien aux efforts en cours au Sahel pour affaiblir davantage les groupes terroristes, notamment par le biais de l'initiative de la Force conjointe du Groupe des cinq (G5) Sahel , (d) dans le cadre des consultations clés tenues en 2020, le Commissaire de l'UA aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité s'est entretenu avec la Commission de la CEDEAO et le président de la CEDEAO sur les développements au Sahel lors de sa visite à Abuja en octobre 2021. (d) Engagements accrus avec les parties

prenantes concernées sur la situation au Sahel grâce à la tenue d'une réunion virtuelle de haut niveau le 1er novembre 2021 qui a connu la participation de la CEDEAO, des représentants du Secrétariat du G5 Sahel, de ses États membres ainsi que des représentants du gouvernement français. La réunion a délibéré sur les implications du retrait ou de la restructuration des opérations de Barkane, notamment ses implications en ce qui concerne son rôle de soutien à l'opération de la MINUSMA et le contexte sécuritaire d'une manière générale.

- (iv) **Opérationnalisation accrue de la Force africaine en attente (FAA):** (a) Il convient de rappeler la Décision de la 14<sup>e</sup> Conférence extraordinaire sur l'initiative « Faire taire les armes » tenue le 6 décembre 2020, qui a déclaré la Force africaine en attente (FAA) pleinement opérationnelle et demandé au CPS de l'UA d'utiliser son cadre pour mandater et autoriser les opérations de soutien à la paix de l'UA. À cet égard, la Commission de l'UA a soumis un projet de protocole d'accord entre l'UA et les CER/MR sur le déploiement de la FAA ainsi qu'un projet de plan de travail 2021-2025 relatif au renforcement de la FAA pour examen par la 14<sup>e</sup> réunion du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS) le 20 décembre 2021. La Commission continuera également à faciliter l'examen et l'alignement de toutes les politiques de la FAA sur la doctrine de l'UA concernant les opérations de soutien à la paix (OSP), qui a été adoptée par la 3<sup>e</sup> réunion extraordinaire du CTSDSS le 30 janvier 2021, afin d'orienter les OSP de l'UA et informer la révision du concept de la FAA. Avec la mise en place de la Capacité opérationnelle initiale (IOC) de la Base logistique continentale (CLB) et la confirmation des engagements pris par neuf (9) États membres pour la mise à disposition de divers moyens de transport stratégiques, la Commission est convaincue qu'une fois les protocoles d'accord sur l'utilisation de ces moyens aériens signés entre l'UA et les États membres respectifs, le déploiement rapide du personnel et des équipements pour les OSP sera assuré - conformément aux six (6) scénarios de la FAA.

**32.** Défis : Il est nécessaire que tous les États membres de l'UA s'engagent et soutiennent de manière durable le renforcement et l'utilisation de la FAA comme cadre et outil pour la conduite de toutes les OSP mandatées et/ou autorisées par le CPS.

**33.** Il est recommandé à cet égard que l'UA et les CER/MR continuent à renforcer leur collaboration et leur travail conjoint pour faire de la FAA une réalité et un outil majeur pour la conduite des opérations de soutien à la paix (OSP) sur le continent.

#### **D. MÉDIATION ET DIPLOMATIE PRÉVENTIVE**

**34.** La Commission a privilégié le soutien au dialogue politique et aux processus de médiation et leur facilitation, la diplomatie préventive et le renforcement des capacités des États membres de l'UA en transition politique. Le Département a également fourni un

soutien technique, financier, politique et de facilitation aux États membres dans le cadre d'efforts plus larges visant à encourager la coopération en ce qui concerne le règlement pacifique des conflits intra et interétatiques, ainsi que la promotion d'une paix et d'une stabilité durables sur le continent.

- Au Tchad, suite à la nomination du Représentant spécial du Président de la Commission et du Haut Représentant et aux efforts fructueux de mobilisation des ressources, le Département a coordonné le déploiement d'une expertise technique et la fourniture d'un soutien financier et logistique pour l'organisation d'un dialogue national inclusif. (ii) Un soutien technique, financier, opérationnel et en matière de renforcement des capacités accru au dialogue national prévu dans l'**Union des Comores** suite à des engagements politiques de haut niveau avec le gouvernement et d'autres parties prenantes. Il est toutefois nécessaire de mettre en place un engagement politique plus solide et plus soutenu avec le gouvernement, les partis politiques et la société civile afin de s'assurer que le dialogue inter-comorien associe efficacement tous les secteurs de la société et jette des bases solides pour les élections qui seront organisées en 2024. (iii) Soutien accru au Haut Représentant pour la **Corne de l'Afrique**, notamment aux efforts de médiation en cours en Éthiopie. (iv) Promotion et accompagnement du déploiement de l'intervention de la diplomatie préventive, notamment en tirant parti de l'opportunité de prévention des conflits que représente l'envoi, par la Commission, de missions d'observation des élections (MOE) dans les États membres qui organisent des élections, en renforçant leur impact et leur valeur ajoutée. D'autres interventions politiques clés ont été enregistrées, notamment la fin du mandat des membres sortants du Groupe des Sages et le renforcement de la consultation, de la coopération et de la coordination avec les États membres concernant la nomination de nouveaux membres du 5<sup>e</sup> Groupe, en respectant l'équilibre régional et l'équilibre entre hommes et femmes, pour examen. (v) Amélioration de la coordination et de la collaboration avec les CER/MR dans le cadre des efforts visant à revitaliser le Réseau panafricain des Sages (PanWise), et identification des domaines stratégiques de collaboration, notamment la mise en place, le renforcement et la mise en œuvre opérationnelle de mécanismes régionaux similaires, la réponse à l'alerte précoce, le partage d'expériences et les opportunités de renforcement de la diplomatie préventive et de la médiation, ainsi que la décentralisation de FemWise-Africa aux niveaux régional et national. (vi) Facilitation des efforts soutenus visant à renforcer les capacités et à faire participer les femmes et les jeunes acteurs de la médiation par le biais de formations régulières et de nombreuses opportunités de déploiement à court et à long terme pour FemWise-Africa ; (vii) en vue de consolider le rôle des jeunes dans la prévention des conflits et la médiation, la Commission a lancé le processus de création de « WiseYouth » afin de tirer parti des acquis du programme Jeunesse pour la paix de l'Union ; (viii) renforcement de la coordination et de l'inclusion des parties prenantes

concernées dans les processus de médiation par l'organisation de la 12<sup>e</sup> retraite annuelle de haut niveau des envoyés spéciaux et des hauts représentants sur l'état de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, sous le thème « Amélioration de la coordination et de l'harmonisation pour une médiation efficace », (ix) enfin, la facilitation de l'examen en cours du projet de manuel d'appui à la médiation de l'UA et d'un plan stratégique sectoriel afin de refléter la nouvelle approche de travail du PAPS, les expériences de l'UA en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, ainsi que la mesure dans laquelle il prend en compte les approches et perspectives traditionnelles en matière de dialogue et de médiation.

**35.** Au nombre des défis, figurent : (i) L'insuffisance des ressources financières et des capacités techniques pour une diplomatie préventive et des efforts de médiation efficaces. (ii) la lourdeur des processus de gestion opérationnelle au sein de la Commission de l'UA, qui entrave la capacité de réaction rapide et la mise en œuvre des activités; (iii) les restrictions en matière de voyages et de réunions dues à la pandémie de COVID-19 ; et (iv) l'absence d'un fichier d'experts en médiation au sein de la Commission de l'UA

**36.** Il est essentiel d'allouer des ressources financières stratégiques pour la prévention des conflits et les efforts de médiation de la Commission, et de mettre en place un système administratif souple et solide qui permette un déploiement rapide et une certaine flexibilité tout en maintenant l'obligation de rendre compte des ressources.

**37.** Suite à la formation du 5<sup>e</sup> Groupe des Sages, il est nécessaire de réactiver un lien cohérent entre le Groupe des Sages et les mécanismes similaires au niveau des CER/MR, notamment l'organisation de la 7<sup>e</sup> Retraite du PanWise ;

**38.** La médiation étant un vaste domaine qui nécessite souvent le soutien d'autres départements de la Commission, il est nécessaire d'organiser formation interne au niveau de la Commission sur la médiation et d'autres domaines assimilées en vue de renforcer les capacités opérationnelles à soutenir les efforts de médiation ; et

**39.** Il est nécessaire pour le Département d'harmoniser son système de fichiers et de renforcer les capacités de réserve en matière de médiation.

## **E. ACTIVITÉS DES POINTS FOCaux (DESK) REGIONAUX**

**40.** Les différents points focaux (Desk) donnent des informations détaillées sur la situation sécuritaire dans les régions qu'ils couvrent. Ces « Desks » sont les suivants : (i) Afrique australe : les informations sécuritaires données portent sur les pays suivants : Mozambique, Royaume d'Eswatini, Afrique du Sud et Zambie ; (ii) Afrique orientale : informations portent sur l'état de la sécurité dans les pays suivants : Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Rwanda, Madagascar, Maurice, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie et Ouganda, avec toutefois un accent particulier sur les

principaux pays suivants de la Corne de l'Afrique : Ethiopie, Somalie, Soudan du Sud et Soudan ; (iii) Afrique du Nord : le rapport et centré sur la situation sécuritaire en Libye ; (iv) Afrique centrale : situation sécuritaire dans les pays suivants : Cameroun, Tchad et RCA ; (v) Région des Grands Lacs : RDC et Burundi.

## **F. PROGRAMME DE PROTECTION DES ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMÉS**

**41.** Les réalisations dans ce domaine sont comme suit : Élaboration et validation d'une politique sur l'intégration de la protection de l'enfant dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité, ainsi que d'une politique sur la protection de l'enfant dans les opérations de soutien à la paix de l'UA respectivement, suite aux décisions de la Conférence de l'UA, demandant à la Commission d'élaborer les deux politiques. Les projets de politiques font l'objet de processus internes avant d'être soumis au CPS ; (ii) Développement et validation d'un cadre conceptuel pour le mécanisme de suivi, d'établissement de rapports et de responsabilité afin de faciliter l'obtention de données régulières, exactes et fiables sur la situation des enfants dans les conflits, conformément aux décisions pertinentes de la Conférence. La commission est actuellement en train de renseigner le cadre conceptuel pour une utilisation hors ligne et en ligne.

**42.** Défis : Un déploiement adéquat des politiques ainsi que du mécanisme de suivi et d'établissement de rapports nécessitera des ressources considérables. L'enveloppe budgétaire actuelle pour la protection de l'enfance est largement insuffisante pour soutenir la mise en œuvre des politiques et du mécanisme de suivi et d'établissement de rapports.

**43.** Recommandations : Il est nécessaire d'allouer des ressources suffisantes pour permettre une mise en œuvre efficace des politiques et le déploiement en temps voulu du mécanisme de suivi, d'établissement de rapports et de responsabilité.

## **G. PROGRAMME FEMMES, PAIX ET DE SÉCURITÉ**

**44.** La Commission, par le biais de son programme Femmes, Paix et Sécurité, continue de prendre en compte le genre dans tous les efforts de l'UA en faveur de la paix et de la sécurité et de promouvoir le programme Femmes, Paix et Sécurité (WPS) qui est axé sur les quatre piliers de la prévention, de la protection, de la participation, du redressement et du secours.

**45.** Les progrès accomplis et les réalisations sont comme suit : (i) Renforcement des capacités de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et des parties prenantes à intégrer pleinement le genre dans les activités et programmes, (ii) renforcement du plaidoyer, du partenariat, de la promotion de la recherche et du dialogue, (iii) renforcement des engagements avec les OSC et les organisations de femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique.

**46.** Recommandations : (i) Il est essentiel de mettre à disposition des ressources humaines et des équipements de bureau pour faciliter la mise en œuvre du Programme Femmes, Paix et Sécurité ; (ii) Il est nécessaire de coordonner et d'harmoniser les diverses activités liées au Programme Femmes, Paix et Sécurité, qui sont entreprises par différentes unités/divisions de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'OSE afin d'éviter tout chevauchement des efforts.

## **H. PROGRAMME JEUNESSE POUR LA PAIX**

**47.** Le Programme Jeunesse pour la paix (Y4P) a réalisé des progrès considérables au cours des trois dernières années. Suite à l'adoption du Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité (CFYPS) et de son plan décennal de mise en œuvre par le CPS en juin 2020, le Programme Y4P a principalement mis l'accent sur le plaidoyer et l'incorporation législative du CFYPS. De même, conformément à la décision de la Conférence de renforcer les capacités des jeunes en matière de paix et de sécurité, le programme a fourni des orientations politiques aux jeunes femmes et hommes pour l'élaboration de projets clés et de stratégies de mobilisation des ressources, ainsi que des formations sur la paix et la sécurité.

**48.** Les progrès accomplis et les réalisations sont, entre autres : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une campagne contre les discours de haine intitulée « Pas de place pour les discours de haine » en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (UN-OHCHR), qui a facilité la mise en place d'une campagne en ligne menée par des jeunes et axée sur la lutte contre les discours de haine et la promotion des droits de l'homme en Afrique, (ii) le renforcement des capacités techniques des jeunes africains, en particulier dans les établissements d'enseignement supérieur et les milieux non formels, en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. En collaboration avec l'IIRCA de l'UNESCO, une série de formations à l'intention des jeunes a été organisée afin de renforcer les capacités des États membres africains à utiliser l'éducation pour prévenir l'extrémisme violent et sa résurgence dans le contexte de la pandémie du COVID-19, conformément à l'esprit de la TICAD 7 et du NAPSA ; (iii) l'amplification des engagements, du plaidoyer et de la sensibilisation des États membres sur le Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité ainsi que sur le thème de l'année de l'UA - Arts, culture et patrimoine : Des leviers pour l'édification de l'Afrique que nous voulons et ses intersections avec jeunesse, technologie, paix et sécurité.; (iv) facilitation et promotion du dialogue intergénérationnel (IGD) sur la participation et les contributions des jeunes à la paix et à la sécurité axés sur les 5 piliers prioritaires du Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité (Participation, prévention, protection, partenariat et coordination, désarmement et réintégration ). (v) Finalisation de la sélection de la deuxième cohorte de jeunes ambassadeurs africains pour la paix (AYAP), un pour chacune des cinq régions d'Afrique, pour examen par le CPS et nomination ensuite par la Conférence en février 2022.

**49.** Les attentes à l'égard du programme ont considérablement augmenté avec le nombre accru de demandes de soutien concernant diverses questions relatives à la jeunesse, à la paix et à la sécurité, émanant des jeunes, des États membres, des

institutions régionales et d'autres partenaires. Cela a également ouvert des opportunités pour développer des partenariats et des collaborations afin de remplir le mandat conformément aux priorités du Cadre continental de l'UA sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Par conséquent, la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER/MR, devrait encourager les États membres à mettre en œuvre les décisions de la Conférence du CPS ainsi qu'à élaborer des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du Cadre continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité (CFYP) et d'autres normes internationales sur la jeunesse, la paix et la sécurité (YPS) afin de contribuer à la suppression des obstacles structurels à la participation des jeunes à la paix et à la sécurité.

## **I. MÉCANISME DE COOPÉRATION POLICIÈRE DE L'UNION AFRICAINE (AFRIPOL)**

**50.** Le Secrétariat d'AFRIPOL a entrepris une série d'activités malgré certains problèmes liés au budget et les restrictions de voyage engendrées par la pandémie de COVID-19. La 4<sup>e</sup> Assemblée générale tenue le 20 octobre 2021 à Alger (Algérie), a fourni aux États Membres, des informations substantielles concernant les progrès accomplis vers l'opérationnalisation d'AFRIPOL depuis la 3<sup>e</sup> Assemblée générale en 2019 et a adopté les conclusions des sixième, septième, huitième et neuvième réunions du Comité de pilotage d'AFRIPOL.

**51.** Dans le cadre des efforts visant à renforcer la collaboration et le partage d'informations et de données entre les services de police, AFRIPOL a développé le Système africain de communication policière (AFSECOM). Les équipements de base de l'AFSECOM sont actuellement installés au Secrétariat d'AFRIPOL à Alger et dans 54 États membres. Le processus d'achat des équipements du centre de données est en cours. Ce renforcement de l'infrastructure informatique permettra la mise en place en 2022 des bases de données d'analyse criminelle des personnes recherchées, des véhicules volés et des armes à feu.

**52.** Au nombre des réalisations, figurent: (i) Examen du fonctionnement d'AFRIPOL et mobilisation des services de police pour relever les défis en matière de criminalité sur le continent, en particulier dans le contexte de la menace croissante des liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, (ii) examen et compréhension accrus de la situation de la criminalité et des menaces à la sécurité sur le continent, notamment la traite des êtres humains, le trafic de drogue, le trafic d'armes à feu, la migration illégale, les actes de terrorisme, la criminalité environnementale et le vol de bétail, (iii) facilitation des modalités pour la création du Centre de police scientifique d'AFRIPOL au sein du Secrétariat d'AFRIPOL à Alger, en collaboration avec INTERPOL et Google AdWords, lancement en octobre 2021 d'une campagne visant à renforcer la cybersécurité de la connectivité Internet en Afrique. La première phase de ce projet bénéficiera au Ghana, au Nigeria, au Rwanda, à l'Ouganda et à l'Afrique du Sud avec des plans de déploiement dans d'autres États membres en 2022 (iv) Coordination du groupe de travail d'AFRIPOL sur la cybercriminalité, (v) initiation par AFRIPOL et INTERPOL d'un partenariat stratégique avec le fournisseur de services de crypto-monnaie - Coin base. Un protocole



d'accord sera signé en 2022 pour faciliter une coopération structurée incluant l'accès direct d'AFRIPOOL à Coin base afin de transmettre les demandes des États membres concernant l'utilisation illégale de la crypto-monnaie de Coin base.

## **J. ACCORD DE FINANCEMENT CONJOINT**

**53.** L'accord de financement conjoint (JFA) est un fonds commun qui soutient les activités liées à la paix et à la sécurité depuis 2010 dans le cadre d'un protocole d'accord entre l'UA et huit partenaires internationaux. Actuellement, les signataires du protocole d'accord relatif au JFA pour la période 2020-2023 sont l'UA, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, le Danemark, le Royaume-Uni, le Canada, l'Irlande et l'Allemagne.

**54.** Le protocole d'accord relatif au JFA 2020-2023 a été signé par la Commission de l'UA et tous les partenaires, à l'exception du Danemark, en attente de la signature de l'accord bilatéral, APPIV- prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 et prenant pleinement en compte le département PAPS, y compris l'ancien département des affaires politiques; le cadre axé sur les résultats du JFA 2021-2023 a été mis à jour suite à la fusion du Département PAPS.

**55.** La pandémie de COVID-19 a affecté la mise en œuvre des activités et les dépenses liées à l'exécution du budget ;

## **K. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

**56.** L'Union africaine a déjà mis en place un instrument juridique contraignant contre la corruption, adopté par les chefs d'État du continent depuis 2003 et entré en vigueur en 2006. À cet égard, il est important de souligner qu'au 20 décembre 2021, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption a été signée par 49 États membres de l'UA et ratifiée ou adoptée par 45 d'entre eux. Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption est mandaté par ladite Convention pour « promouvoir et encourager l'adoption et l'application de mesures de lutte contre la corruption par les États parties afin de prévenir, détecter, réprimer et éradiquer la corruption et les infractions assimilées en Afrique ». À cet égard, le Conseil a entrepris les activités ci-dessous décrites au cours de la période considérée :

**57.** Le Conseil a tenu des sessions ordinaires et des sessions extraordinaires au cours desquelles il a examiné les rapports des États parties, entre autres. À ce titre, le Conseil a reçu les rapports de base des États membres suivants : Botswana, Burkina Faso, Congo, Madagascar, et Tanzanie. Après examen, les rapports ont été renvoyés aux États membres respectifs pour commentaires. Le Conseil a également finalisé les rapports de l'Afrique du Sud et de la Tanzanie.

**58.** Le Conseil a également observé la commémoration d'événements marquant la lutte contre la corruption.

**59.** Il convient de noter qu'en vertu de l'article 22(7) de la Convention, les États parties sont tenus de soumettre chaque année au Conseil un rapport sur les mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention. À ce jour, 16 des 45 États parties ont soumis des rapports de base, 27 États étant en situation de non-conformité. Afin de faciliter le processus d'établissement des rapports des États, le Conseil a adopté un questionnaire révisé et des directives pour l'établissement des rapports des États et les a communiqués aux États membres. Au cours de la période considérée, le Conseil a effectué des missions d'examen au Burkina Faso (physiquement) et au Kenya (virtuellement), respectivement en août et en juin 2021.

**60.** Le Conseil a également administré un questionnaire avec un accent particulier sur les communautés économiques régionales (CER) en tant qu'actrices majeures dans le domaine de la lutte contre la corruption, qui servent de mécanisme d'action collective et de coopération. Les CER sont reconnues comme des instruments capables de faciliter les activités transfrontalières notamment le partage d'informations et de renseignements sur les flux financiers illicites, les enquêtes transfrontalières, l'arrestation et le transfert de suspects et l'échange de compétences, entre autres outils de lutte contre la corruption. Le résultat de la recherche menée par le biais des questionnaires a été instructif et a révélé, entre autres, qu'il y a déjà des efforts et des avancées significatives au niveau régional en vue du développement et de la mise en œuvre de programmes régionaux visant à faciliter l'incorporation législative des instruments et des normes en matière de lutte contre la corruption.

**61.** Le Conseil a également organisé un certain nombre d'activités de sensibilisation dans le cadre desquelles il a collaboré avec des parties prenantes non étatiques qui ont appelé à plus de transparence et de responsabilité.

**62.** En outre, le Conseil a été très actif en matière de sensibilisation du public par le biais de l'éducation civique et de la recherche ainsi que dans la création de coalitions contre la corruption, en mettant l'accent sur le changement de mentalité des jeunes en particulier.

**63.** Au niveau international, le Conseil a participé à des activités organisées par les Nations Unies, notamment lors de la 9<sup>e</sup> session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption qui s'est tenue en Égypte en décembre 2021.

**64.** Malgré ses acquis, le Conseil continue de faire face à un certain nombre de défis, notamment la non-atteinte de la ratification universelle de la Convention, au-delà de l'année 2018 qui a été désignée comme l'année de la lutte contre la corruption pour atteindre la ratification universelle. Les États membres qui ne l'ont pas encore fait sont donc encouragés à signer et ratifié la Convention.

## **L. PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME**

**65.** Le système continental africain des droits de l'homme comprend la Commission de l'Union africaine et trois autres organes des droits de l'homme : la Commission

africaine des droits de l'homme et des peuples (basée à Banjul (Gambie), la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (basée à Arusha (République-Unie de Tanzanie), et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (qui a récemment été transféré à Maseru (Lesotho). Pris ensemble, ces organes peuvent être considérés comme le système des droits de l'homme de l'UA.

**66.** La Commission de l'UA (par le biais de la Division des droits de l'homme du Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité) a entrepris un certain nombre d'activités dans le domaine des droits de l'homme pour soutenir les trois organes susmentionnés du système africain des droits de l'homme. La Commission a également collaboré avec les États membres de l'UA par l'entremise du Sous-comité sur les droits de l'homme, la gouvernance et la démocratie.

**67.** Ces activités entreprises par la Commission, s'inscrivaient principalement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie des droits de l'homme de l'UA (2021 à 2030), institué conformément à la décision de la Conférence de l'UA de juillet 2016. Il s'agit : (i) du Plan stratégique de l'UA pour la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique (2021-2030) ; (ii) de la tenue du cinquième dialogue politique UA-NANHRI organisé en novembre 2021 sur le thème « Le rôle des institutions nationales africaines des droits de l'homme (INDH) dans la promotion des arts, de la culture et du patrimoine en tant que catalyseurs de la transformation socioéconomique » ; (iii) de l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'Union africaine en matière de commerce et de droits de l'homme ; (iv) de la mise en œuvre opérationnelle du Mémorial des droits de l'homme de l'Union africaine et du développement de ses programmes, et (v) de la création de l'Institut panafricain des droits de l'homme.

**68.** La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a travaillé assidûment pour mettre en œuvre son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme sur le continent, comme le prévoit la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Au cours de la période considérée, elle a examiné les rapports des États parties ainsi que les jugements sur les communications relatives aux allégations de violations des droits de l'homme et des peuples. Par ailleurs, elle a également intensifié son contrôle en ce qui concerne le respect des dispositions de la Charte par les États parties. Aussi, elle a mené des enquêtes sur les allégations de violations massives des droits de l'homme dans ses États parties. La CADHP a également œuvré à renforcer ses capacités pour mieux sensibiliser le public à son travail.

**69.** En dépit de ces résultats, la CADHP a continué à faire face, au cours de la même période considérée, aux défis persistants qui ont entravé son travail au fil des ans. Il s'agit notamment de la non-application persistante de ses décisions par les États membres et du faible niveau d'incorporation législative des dispositions de la Charte, caractérisé par la persistance d'un manque de législations nationales et de décisions judiciaires basées sur les dispositions de la Charte africaine.

**70.** La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a reçu deux instruments de ratification supplémentaires au cours de la période considérée, portant ainsi le nombre total de ratifications de la Charte des droits de l'homme et des peuples et des dépôts connexes à trente-deux (32). En dépit de cette évolution positive, il reste encore vingt-trois États membres de l'UA qui n'ont pas ratifié le Protocole portant création de la Cour africaine.

**71.** Bien qu'il soit encourageant de noter qu'au cours de la même période considérée, deux autres États membres de l'UA, à savoir la Guinée-Bissau et le Niger, ont déposé leurs déclarations autorisant la Cour à recevoir des affaires directement de particuliers, les États parties qui ont fait cette déclaration ne sont que huit au total.

**72.** La Cour a réalisé de nombreuses activités. Parmi ces activités, un certain nombre visaient à améliorer l'accès des citoyens africains à la Cour. D'autres activités portaient sur (i) la conduite de missions de sensibilisation en octobre 2021 dans les États membres, à la suite desquelles l'un d'entre eux, le Niger, a déposé sa déclaration autorisant la soumission des affaires par des particuliers, (ii) la première retraite judiciaire des juges de la Cour africaine en juin 2021 avec la participation des parties prenantes des droits de l'homme sur le continent, (iii) la formation des avocats sur sa liste à Arusha (Tanzanie), en août 2021, ainsi que des journalistes en octobre 2021 à Dar es Salaam, (iv) l'organisation, en collaboration avec le Gouvernement de la République-unie de Tanzanie et sous les auspices de l'Union africaine, du 5<sup>e</sup> Dialogue judiciaire de l'Union africaine sur le thème « Renforcer la confiance dans les systèmes judiciaires africains », (v) l'organisation à Dar es Salaam, en novembre 2021, de la Conférence internationale sur l'impact et la mise en œuvre des décisions de la Cour. L'objectif principal était d'analyser la manière dont ses décisions sont reçues et mises en œuvre au niveau national sur le continent africain, et d'évaluer leur impact sur la scène africaine des droits de l'homme ; (vi) réunion avec le COREP à Addis-Abeba en reconnaissance de leur rôle crucial en tant que principales parties prenantes dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique ; (vii) participation avec les membres de la Plateforme africaine de la gouvernance (AGA) à différentes réunions techniques et politiques tenues tout au long de l'année. (viii) représentation de l'Afrique au niveau mondial lors du 2<sup>e</sup> Forum international des droits de l'homme, qui s'est tenu virtuellement en mars 2021, ce qui a permis à la Cour africaine de collaborer avec deux autres cours régionales (Cour américaine des droits de l'homme et Cour européenne des droits de l'homme) à l'élaboration d'une publication qui présentera leurs affaires marquantes, y compris les affaires africaines.

**73.** Les défis qui paralysent le travail de la Cour pourraient être résumés comme suit : (i) le faible nombre d'États qui ont déposé leurs instruments de ratification du Protocole, (ii) le faible nombre d'États qui ont déposé leurs Déclarations ; (iii) le faible niveau de mise en œuvre de ses décisions. En juin 2021, seulement 7 % de ses décisions avaient été pleinement respectées ; (iii) seulement 18 % d'exécution partielle avaient été atteints. En outre, 75 % des requêtes n'ont connu aucune exécution.

**74.** Les États membres de l'UA qui n'ont pas encore adhéré au Protocole sont encouragés à le faire. De même, les États parties qui n'ont pas encore déposé leurs déclarations sont également encouragés à le faire. Par ailleurs, les États parties qui ont retiré leurs déclarations sont priés de bien vouloir reconsidérer leurs décisions.

**75.** Le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) a entrepris une série d'activités, notamment la tenue de ses 37<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> sessions ordinaires. Ont été examinés au cours de ces sessions : (i) les rapports des États parties sur leur mise en œuvre de la Charte (ii) les plaintes individuelles ; le CAEDBE a également mené des enquêtes et entrepris des missions, et adopté divers documents.

**76.** En ce qui concerne l'examen des rapports des États parties, des cinq qui ont été reçus et dont trois ont été examinés au cours de la période considérée, deux ont fait l'objet d'observations finales qui ont été envoyées aux États en question.

**77.** Le Comité, tout en reconnaissant les efforts déployés par ces États parties pour améliorer les droits et le bien-être des enfants, a formulé à son tour des Observations finales sur les insuffisances existantes concernant des questions telles que la nécessité de fournir des services de base, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation des enfants, les actes de violence à l'égard des enfants, l'exploitation des enfants aux fins de prostitution, les sévices sexuels, la traite et le mariage des enfants, entre autres.

**78.** Les autres activités entreprises sont comme suit : (i) visites de terrain dans les États membres (Régions du Kordofan méridional et du Nil Bleu au Soudan, missions de suivi au Lesotho, en Namibie et au Botswana. Ce dernier a décidé de retirer sa réserve à la Charte), (ii) organisation d'un atelier régional de sensibilisation avec le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINADH) ; (iii) élaboration des lignes directrices sur la participation des enfants et une note sur l'impact de la covid-19 sur les droits et le bien-être de l'enfant, qui ont été examinées par certains États membres, des organisations de la société civile et des représentants des enfants.

**79.** Les cinq autres États membres qui n'ont pas encore ratifié la Charte des droits et du bien-être de l'enfant sont encouragés à le faire et ceux qui émettent des réserves, sont priés de bien vouloir les retirer.

### **III. SANTÉ, PROTECTION SOCIALE ET MIGRATION**

**80.** Au cours de l'année 2021, la Commission de l'UA a mené des actions et amélioré le bien-être des citoyens africains. Ces actions, qui s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 2063, s'articulent autour de l'amélioration de la santé de la population, notamment la riposte à la pandémie de Covid19, la protection des populations vulnérables, et la question relative à la migration et à la mobilité des personnes, etc. Les principales réalisations dans ce domaine sont :

## A. Protection sociale des groupes vulnérables

**81.** La Commission de l'UA a poursuivi ces efforts de renforcement des mécanismes de protection des groupes vulnérables par l'adoption du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique **et du Protocole relatif aux droits des personnes âgées**, la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA pour mettre fin aux attaques et autres violations des droits de l'homme visant les personnes atteintes d'albinisme en Afrique. En outre, l'initiative Saleema de l'UA (pour mettre fin aux MGF), les Jeunes ambassadeurs victorieux ont organisé la Première plateforme de responsabilité annuelle de haut niveau sur l'initiative Saleema, qui vise à créer un espace de partage des connaissances en vue de promouvoir le programme pour l'élimination des pratiques néfastes conformément à la décision 737 de la Conférence de l'UA.

**82.** D'autres actions tout aussi importantes ont été mises en œuvre, notamment : i) la Commission de l'UA a organisé avec succès le 3<sup>e</sup> Sommet des filles africaines, qui a abouti à l'appel à l'action de Niamey et à la Feuille de route pour l'autonomisation des filles africaines, ii) elle a élaboré un rapport sur les mutilations génitales féminines en Afrique intitulé « *Vers zéro mutilation génitale féminine en Afrique : Renforcer les droits de l'homme, accélérer les efforts et dynamiser la responsabilisation* », ainsi qu'une note d'orientation, iii) Campagne pour mettre fin au mariage des enfants (2021-2022) ; iv) Cadre politique et plan d'action sur le vieillissement ; v) Projet de protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif à la protection sociale et à la sécurité sociale :

**83.** En ce qui concerne la protection des enfants, outre la célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Journée de l'Enfant africain (ADJ) : organisée en juin 2021, le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) étudie l'état d'avancement de la mise en œuvre des aspirations de l'Agenda 2040 relatives aux enfants sans protection parentale et réalise une évaluation continentale de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les droits et le bien-être des enfants en Afrique. Par ailleurs, la Commission de l'UA a effectué trois (3) missions au Royaume du Lesotho, au Botswana et en Namibie pour évaluer le niveau de mise en œuvre des observations finales et des recommandations formulées par la CAEDBE à la suite de l'examen de son rapport initial sur la mise en œuvre de la Charte africaine de l'enfant.

**84.** En outre, au cours de l'année 2021, la Commission de l'Union africaine a effectué des missions d'évaluation humanitaires dans 13 pays afin de soutenir le travail du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes. Les évaluations ont été réalisées dans 11 États membres de l'Union africaine qui sont touchés par des crises de déplacement, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de crises de réfugiés prolongées. En outre, les États membres évalués bénéficieront d'un geste de solidarité à hauteur de 150 000 dollars chacun, soit un total de 1 650 000 dollars.

## B. Santé et nutrition

85. Dans le domaine de la santé, la Commission de l'UA, en collaboration avec le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Afrique (OMS AFRO), a organisé et participé à la Semaine africaine de la vaccination 2021 sous le thème « Les vaccins nous rapprochent ». En outre, dans le cadre de l'engagement pris au titre du Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA) pour développer une industrie pharmaceutique africaine et assurer l'accès à des médicaments sûrs et efficaces pour tous les africains, la Commission de l'UA a commencé les **travaux préparatoires pour la création et la mise en œuvre opérationnelle de l'AMA** après le dépôt du quinzième instrument de ratification du traité de l'AMA par la République du Cameroun le 5 octobre 2021. La mise en œuvre opérationnelle qui a porté notamment sur la définition des modalités requises pour évaluer les offres des États membres relatives à l'hébergement du secrétariat de l'AMA et la finalisation d'un projet de termes de référence (TdR) pour le recrutement du directeur général de l'AMA.

86. De même, la Commission de l'Union africaine, dans le cadre du processus consultatif avec les États membres, a élaboré la **Position africaine commune sur le SIDA (PAC)** lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de 2021 sur le VIH/SIDA. Le projet de position a été approuvé par une réunion des ministres du groupe de travail sur la santé du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre les drogues (CTS-HPDC) le 24 mai 2021. La position africaine commune a été soumise pour négocier la voix de l'Afrique lors de la réunion de haut niveau (HLM) de 2021 de l'Assemblée générale des Nations unies sur le VIH/SIDA qui s'est tenue du 8 au 10 juin 2021, afin d'adopter une nouvelle déclaration politique pour définir l'orientation future de la lutte contre le VIH/SIDA. Les engagements audacieux de la position africaine commune sont alignés sur les priorités de la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA : accès équitable et égal aux services de lutte contre le VIH, élimination des obstacles à l'obtention de résultats en matière de VIH, ressources durables, réponses au VIH efficaces et intégrées dans les systèmes de santé, de protection sociale, les contextes humanitaires et les réponses aux pandémies.

87. Reconnaissant la valeur de l'investissement dans le capital humain par le biais de la nutrition et de la bonne santé, avec un accent particulier sur les femmes, les adolescents et les enfants, en tant que clé du développement durable de l'Afrique, le gouvernement de la Côte d'Ivoire, en étroite collaboration avec la Commission, a proposé que le thème de l'année 2022 porte sur la nutrition. Le 39<sup>e</sup> Conseil exécutif de l'Union africaine a adopté le thème de 2022 sur la nutrition. La Déclaration de 2022 comme Année de la nutrition permet de s'assurer qu'aux niveaux continental, régional et national, des efforts continus seront déployés, notamment des actions de sensibilisation, en particulier dans les régions et les communautés où les risques sont les plus élevés, le renforcement des systèmes de protection sociale et la sauvegarde de l'accès à la nourriture et à la nutrition pour les groupes les plus vulnérables, notamment les jeunes enfants, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes âgées et d'autres groupes à risque.

**88.** En réponse à la pandémie de COVID-19, le **CDC Afrique** tire parti des capacités, des moyens et du pouvoir de mobilisation de l'UA en matière de politique et de plaidoyer pour faire face aux menaces pour la santé publique en Afrique. L'année 2021 a été marquée par la riposte à la pandémie de COVID-19, qui continue à faire des ravages avec l'émergence de nouveaux variants du virus. En effet, le CDC Afrique a permis de renforcer le dépistage du COVID-19 dans tous les États membres en donnant des directives sur le test PCR pour la COVID-19, l'utilisation du test rapide d'antigène pour la COVID-19, l'utilisation du test rapide d'anticorps pour la COVID-19, l'évaluation externe de la qualité, la formation sur les différentes disciplines de laboratoire liées au dépistage du SRAS-CoV-2 pour 1772 personnels de laboratoire de tous les États membres.

### **C. Lutte contre les drogues et prévention de la criminalité**

**89.** La Commission de l'Union africaine a pris des mesures importantes pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2019-2023) : évaluation à mi-parcours des progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre du plan d'action continental de lutte contre les drogues.

**90.** La mise en œuvre de la stratégie est achevée avec des actions pertinentes, en particulier : i) la création d'un groupe d'experts sur le Cannabis. Renforcement, conjointement avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants, des capacités des autorités nationales de lutte contre la drogue en Afrique, conformément aux trois conventions internationales de lutte contre la drogue, notamment en matière de suivi et d'établissement de rapports, ii) rapports épidémiologiques continentaux sur les drogues : Élaboration et publication du rapport 2021 du réseau panafricain d'épidémiologie sur la consommation de drogues. lii) Développement des capacités des professionnels du traitement et de la prévention de la toxicomanie dans les États membres, iv) formation régionale de niveau master sur la réduction de la demande de drogues a été mise en place dans 24 pays d'Afrique. 641 formateurs nationaux ont ainsi formé 4 146 praticiens dans leur pays, dont 682 ont été consacrés professionnels de la toxicomanie.

**91.** En outre, dans le cadre du dialogue intercontinental sur la réduction de la demande de drogues et visant à promouvoir le partage des modèles, des expériences et des meilleures pratiques, l'Union africaine a collaboré avec les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes pour organiser conjointement 3 formations virtuelles sur la prévention, le traitement et la prise en charge de la toxicomanie à l'intention des points focaux nationaux sur les drogues dans le cadre du dialogue intercontinental pour promouvoir et partager les modèles, les expériences et les bonnes pratiques..

### **D. Libre circulation des personnes et migration en Afrique**

**92.** La Commission de l'Union africaine a accompli des progrès considérables pour accélérer la mise en œuvre de la libre circulation des personnes en Afrique, conformément à la décision adoptée en vue de l'élaboration du Protocole relatif à la libre



circulation des personnes en Afrique, tel que prévu par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 et le Traité instituant la Communauté économique africaine de 1991 (décision EX.CL/Dec.908(XXVIII), adoptée lors du Sommet de l'Union africaine (UA) de janvier 2016 à Addis-Abeba). En outre, en ce qui le passeport africain, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA a, lors de sa vingt-septième session ordinaire tenue à Kigali (Rwanda) en juillet 2016, demandé à la Commission de l'Union africaine de « *fournir un soutien technique aux États membres pour leur permettre de produire et de délivrer le passeport africain à leurs citoyens* ».

**93.** Malgré l'aspiration exprimée de parvenir à une libre circulation des personnes au niveau du continent et le fait qu'elle soit assez avancée dans quelques-unes des CER, seuls 32 des 55 États membres de l'UA ont signé le protocole sur la libre circulation des personnes, tandis que seuls 4 pays - le Mali, le Niger, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe - l'ont ratifié. Le protocole nécessite 15 ratifications pour entrer en vigueur. L'absence d'un Leader désigné et d'un Envoyé spécial pour la promotion de la ratification constitue un défi majeur pour accélérer la mobilisation et la vulgarisation du Protocole.

**94.** La sécurité nationale et les menaces à l'ordre public, notamment l'extrémisme violent et le terrorisme, la criminalité transfrontalière, le trafic d'êtres humains, la prolifération des armes légères et la contrebande de drogues affectent considérablement la gestion et la coopération transfrontalières. Les perceptions élevées de la xénophobie, des crimes frontaliers, de la migration irrégulière et des conflits transfrontaliers constituent un défi majeur. La nécessité de partager les informations requises entre tous les appareils de sécurité dans les pays semble être moins attrayante pour de nombreux États membres en raison de l'absence d'une structure ou d'un cadre continental pour faciliter ce partage. Les problèmes de sécurité sanitaire tels que les épidémies, comme en témoignent l'épidémie d'Ebola en 2014-15 et la pandémie de COVID-19 en 2020, posent un sérieux défi à la facilitation des voyages transfrontaliers.

**95.** Renforcement de la coordination entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales en vue de la mise en œuvre et de l'incorporation législative du Protocole sur la libre circulation. Cela est également lié à la nécessité d'aligner les protocoles régionaux relatifs à la libre circulation sur le Protocole de l'UA concernant la libre circulation. Cela permettra de renforcer suffisamment les capacités de mise en œuvre du protocole et améliorer les processus d'établissement de rapports.

**96.** En tant que projet phare de l'Agenda 2063, des efforts doivent être faits pour inscrire et maintenir en continu la libre circulation à l'ordre du jour des réunions annuelles de coordination de l'UA/CER. Le Président de la Commission de l'UA doit communiquer régulièrement avec les présidents des CER afin d'inscrire l'état d'avancement de la ratification du Protocole à l'ordre du jour de leurs réunions. Mettre en place une structure/unité/section fonctionnelle ou Groupe de travail technique d'experts au sein de la Commission de l'UA et des secrétariats des CER pour coordonner les questions relatives à la mise en œuvre du Protocole.

**97.** La Commission de l'UA, les CER et les États membres doivent assurer la coordination de l'harmonisation et de l'alignement des lois nationales et des instruments régionaux sur le Protocole dans la mesure où cela est essentiel pour la réussite de sa mise en œuvre.

**98.** Concernant la migration, qui demeure une priorité pour l'Union africaine, des actions concrètes ont été menées. La Commission de l'UA a participé aux travaux préparatoires et à l'organisation du séminaire de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) sur le thème : « *Envois de fonds des travailleurs migrants, fluctuations des taux de change et gestion des réserves de change : opportunités de financement pour l'Afrique et implications pour les banques centrales africaines* », deuxième séminaire organisé en collaboration avec diverses parties prenantes clés, notamment les États membres de l'UA, les partenaires au développement, le secteur privé sur les moyens de considérer les technologies numériques pour assurer le flux des envois de fonds en temps de crise comme la pandémie de Covid-19.

**99.** Assistance technique aux États membres/CER sur la gouvernance des migrations : Six (6) États membres et une CER soutenus pour améliorer leur cadre de gouvernance des migrations au cours de l'année. Une étude d'évaluation menée au Royaume du Lesotho et dans la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) sur la gouvernance des migrations et le rapport validé et en attente de mise en œuvre.

**100.** Vulgarisation du Cadre de politique migratoire de l'Afrique : Deux (2) ateliers organisés avec plus de 120 participants, notamment des organisations de la société civile à travers le continent. Publication de deux bulletins sur la gouvernance des migrations

**101.** Migration et santé : Réalisation d'une étude sur « la migration et la santé Relever les défis sanitaires actuels des migrants et des réfugiés en Afrique - de la politique à la pratique » et publication une note d'orientation et d'un document académique sur la migration et la situation sanitaire en Afrique pour contribuer à l'ensemble des connaissances dans ce domaine.

**102.** Prévention et traite des êtres humains : Projet de programme sur la prévention de la traite des êtres humains en Afrique finalisé dans le cadre de l'Initiative de l'Union africaine sur la Corne de l'Afrique. Projets de documents stratégiques sur la prévention de la traite des êtres humains et du trafic illicite de migrants finalisés et validés par les États membres et en attente d'adoption

**103.** La Commission de l'UA a lancé une étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique. Elle a initié l'élaboration du projet de lignes directrices continentales sur le retour, la réadmission et la réintégration (RRR) pour examen par les États membres. En outre, elle a facilité le retour de plus de 50 000 migrants bloqués en Libye dans leur pays d'origine et de 6 544 réfugiés vulnérables supplémentaires réinstallés dans le cadre du mécanisme de transit d'urgence. Prolongation du protocole d'accord instituant le mécanisme de transit d'urgence (ETM) au Rwanda.

## **E. Traitement des données et de la recherche sur les migrations sur le continent**

**104.** La nécessité de disposer de données vérifiables comme base de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques fondées sur des preuves reste une priorité importante pour l'amélioration de la gouvernance migratoire sur le continent. Les réalisations suivantes sont essentielles en vue d'aider les États membres à améliorer leur collecte de données et leur recherche en matière de gouvernance migratoire :

**105.** Opérationnalisation de l'Observatoire africain (AOC) et du Centre africain pour l'étude et la recherche sur la migration (ACSRM) : Détachement de personnel au Maroc et au Mali. Recrutement du personnel concerné en cours.

**106.** Accueil du Forum annuel panafricain sur la migration à Dakar au Sénégal : plus de 150 participants et beaucoup plus en ligne provenant des États membres, des CER, des universités, des sociétés civiles et des Nations unies. Les discussions ont porté sur le renforcement de la gouvernance de la migration de la main d'œuvre en Afrique avec un rapport final et des recommandations.

**107.** L'UA a participé au Comité directeur conjoint UE-UA sur la migration et a convenu des domaines prioritaires clés sur la migration et la mobilité.

**108.** La pandémie de COVID 19 a également inversé l'élan vers des décisions clés du CTS, puisque des réunions ont été annulées, reprogrammées ou que de nouveaux arrangements de travail ont affecté le respect du calendrier des résultats fixés.

**109.** La ratification et la mise en œuvre des instruments juridiques et des cadres stratégiques de l'UA sont faibles parmi les États membres, ce qui limite l'étendue du travail lié à ces cadres.

**110.** Envisager d'organiser des réunions statutaires comme les CTS en mode hybride pour attirer une plus grande participation des États membres et des CER afin d'accélérer l'approbation des projets de documents clés.

## **IV. TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE, CROISSANCE INCLUSIVE ET ENVIRONNEMENT**

**111.** L'Union africaine, à travers l'Agenda 2063, vise à transformer les structures économiques de l'Afrique afin de créer les conditions d'une croissance forte et inclusive, génératrice d'emplois et d'opportunités pour tous. Pour répondre à cette ambition, la vision de la CUA est de réussir à accélérer le processus de diversification économique en favorisant l'industrialisation et les secteurs de services porteurs tels que le tourisme et les nouvelles technologies. Ce processus est également soutenu par le renforcement de l'accès à l'énergie et l'investissement dans les infrastructures, le développement de l'agriculture et la préservation des ressources naturelles. Les progrès réalisés dans ces

domaines au cours de la période considérée sont présentés ci-dessous et les défis à relever sont également mentionnés.

## **A. Industrie et Tourisme**

**112.** Malgré la crise de la Covid19, la CUA a continué à mettre en œuvre des actions prioritaires pour le développement du secteur de l'industrie, en particulier le renforcement du secteur privé et la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et les femmes. Elle a également pris des actions et des mesures en faveur du développement du tourisme en tant que secteur stratégique pour la création de richesses et d'emplois.

- **Accélérer la transformation productive par l'industrialisation**

**113.** La Commission de l'Union africaine, en étroite collaboration avec les CER et les États membres et avec l'aide des partenaires, a pris des mesures afin de mettre en place un mécanisme solide de développement de l'entrepreneuriat dans la région afin de promouvoir le développement de l'entrepreneuriat en s'attaquant aux obstacles politiques qui continuent d'entraver la croissance de l'entrepreneuriat sur le continent, en particulier en ce qui concerne la réglementation, le financement, le développement et l'éducation des compétences entrepreneuriales, l'accès aux technologies numériques, l'intégration régionale et le commerce.

**114.** Dans le cadre de la nouvelle structure de la CUA, il existe une division exclusivement dédiée à l'entrepreneuriat et à l'investissement. Cette division se concentrera sur les politiques d'augmentation des investissements et de développement du secteur privé formel et informel, par exemple en promouvant des politiques favorables au développement des marchés de capitaux, en coordonnant les politiques des gouvernements africains en matière d'innovation des investissements et en soutenant les agences africaines de promotion des investissements (API). À cette fin, plusieurs initiatives et programmes ont été lancés en 2021 pour renforcer le secteur privé, avec un accent particulier sur l'entrepreneuriat :

- i. La Commission a organisé un programme sur l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes au Caire, en Égypte, les 8 et 9 novembre 2021, sous le thème : « Autonomiser les femmes et les jeunes grâce à des compétences entrepreneuriales numériques, adaptatives et créatives à l'ère post covid19 ». Ce programme a permis de doter les bénéficiaires de compétences modernes, créatives et innovantes en matière d'entrepreneuriat et de leadership, qui leur permettront de diriger leurs entreprises dans le contexte difficile actuel de la pandémie de Covid19. Le programme a également doté les entrepreneurs d'une expertise numérique, de compétences en matière de résilience émotionnelle et d'adaptabilité, de compétences en gestion financière prudente, de marketing et de réseautage, entre autres.

- ii. Faciliter l'accès aux capitaux non collatéraux pour accélérer le développement du secteur privé en Afrique : Les marchés de capitaux existants en Afrique sont dominés par les bourses régionales et nationales, et une infime proportion de sociétés privées africaines ont enregistré une introduction en bourse (IPO) pour mobiliser des capitaux supplémentaires au profit de leurs opérations commerciales. Il convient de souligner que dans les pratiques commerciales strictes, les jeunes entreprises comme les MPME ne sont pas autorisées à mobiliser des capitaux supplémentaires par le biais du marché disponible en raison des énormes risques de gouvernance d'entreprise et financiers impliqués.

**115.** Le seul moyen pour les start-ups et les MPME d'accéder à des capitaux sans garantie est de passer par des véhicules d'investissement privés, des investisseurs providentiels et du capital-risque. À notre grand désarroi, environ plus de 98% des start-ups et des MPME en Afrique ont des difficultés à accéder à des capitaux sans garantie, ce qui freine encore plus leur croissance et leurs opérations de pénétration commerciale transfrontalière en Afrique.

**116.** La Commission cherche à créer et à rendre opérationnelle une plateforme de capital-risque dirigée par le secteur privé afin d'accélérer la création de cinq pôles de marché de capital-risque solides pour faciliter l'accès au capital aux startups et aux MPME africaines.

**117.** Site web du réseau de promotion des investissements : La Commission a lancé le site web du Réseau africain de promotion des investissements le 12 novembre 2021, au Caire, en Égypte. Ce réseau est destiné à renforcer les capacités des États membres africains et des agences de promotion des investissements (API) en fournissant des informations précises et actualisées sur les investisseurs, ainsi que des services personnalisés de soutien aux entreprises, afin de tirer profit des investissements internationaux et de relier les secteurs productifs locaux à l'économie mondiale. Il couvre différents secteurs de production de biens et de services par État membre et souligne les informations requises pour les investisseurs directs locaux et étrangers. L'objectif est d'attirer les investissements directs nationaux et étrangers et d'augmenter la croissance économique en Afrique.

**118.** Centre d'excellence africain des marchés inclusifs africains (AIMEC) : La vision à long terme de l'AIMEC est de contribuer à une Afrique où toutes les personnes ont accès aux marchés des biens, des services et des emplois et bénéficient donc d'opportunités économiques prospères et durables. La mission de l'AIMEC, d'autre part, est de devenir la plateforme panafricaine publique-privée reconnue en matière de politique et de programmation d'entreprises et de marchés inclusifs, en identifiant, facilitant et reproduisant les meilleures pratiques de politique, de programmation et de collaboration public-privé sur l'ensemble du continent. Les statuts de l'AIMEC ont été adoptés lors du CTS sur les Finances, les Affaires monétaires, la Planification économique et l'Intégration qui s'est tenu du 17 au 21 mai 2021 et qui vient de se terminer. Actuellement, le Département est en train de finaliser l'accord d'accueil avec le gouvernement de la

Tunisie.

**119. Annuaire des entreprises africaines /Manuel des affaires :** l'Union africaine attache une grande importance à la fourniture d'informations transparentes et identiques à tous les investisseurs. Les résultats des entreprises ne seront pas reflétés de manière adéquate dans la valeur des actions si la communication avec les investisseurs n'est pas de qualité. C'est dans ce contexte que le Département est en train de préparer le Répertoire des entreprises pour faciliter le contact entre les entreprises à l'intérieur et à l'extérieur du continent. Ce répertoire est essentiellement destiné aux exportateurs, importateurs, fabricants, commerçants et négociants internationaux qui cherchent à établir des contacts avec leurs homologues et importateurs en Afrique. Il vise également à promouvoir les contacts directs entre les hommes d'affaires africains et les prestataires internationaux en fournissant des informations utiles sur divers aspects du marché africain.

**120. Directives « Made in Africa » :** le projet de directives « Made in Africa - Criteria for Qualification » est maintenant terminé et a été traduit dans les quatre langues de travail de l'UA. Le document sera soumis pour approbation ou adoption lors de la prochaine session du CTS-TIM. Entre-temps, les parties prenantes seront sensibilisées à cette initiative et le mécanisme de mise en œuvre pour la certification des produits qualifiés sera préparé.

**121. Étude sur le développement des chaînes de valeur régionales en Afrique :** La ZLECAf implique le renforcement des chaînes de valeur régionales aux niveaux continental, régional et national. En vertu de l'Accord établissant la ZLECAf, l'un des objectifs de l'Article 3 (paragraphe [g]) est de « promouvoir le développement industriel par la diversification et le développement des chaînes de valeur régionales, le développement agricole et la sécurité alimentaire ». C'est dans ce contexte que la CUA a, en étroite collaboration avec des partenaires, commandé une étude continentale sur « l'identification, le développement et le renforcement des chaînes de valeur régionales durables à l'échelle continentale ».

**122. Politique africaine de la qualité :** Il est depuis longtemps reconnu qu'un ingrédient important pour le succès et la durabilité des efforts de développement de l'Afrique, nécessaires à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), est de s'assurer que les produits et services produits en Afrique répondent aux normes requises. À cet égard, le projet de Politique africaine de la qualité (PAQ) a été adopté par les ministres lors de la 3e session ordinaire du CTS-TIM qui s'est tenue le 3 septembre 2021. Il sera maintenant présenté au Sommet pour approbation en février 2022.

**123. Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, les principaux défis à relever sont les suivants :** réglementation gouvernementale inadéquate, politiques restrictives, infrastructures médiocres (en particulier dans les domaines de l'électricité et des transports), graves pénuries de compétences et inadéquation entre les besoins des employeurs et les travailleurs disponibles (en particulier ceux qui sortent tout juste de

l'école), restrictions commerciales, barrières tarifaires et non tarifaires aux exportations africaines, difficultés à obtenir des financements à moyen et long terme à des conditions abordables, et vaste secteur informel. Du point de vue de la mise en œuvre de la stratégie PME/I, les défis sont les suivants : l'impact de la pandémie de COVID-19 qui a réduit l'interaction avec les États membres, les CER et d'autres représentants du secteur privé, le manque de ressources financières pour mener toutes les activités pertinentes visant à renforcer le rôle des PME/I dans le développement durable de l'Afrique.

**124.** L'accent devrait être mis sur les domaines suivants, en étroite collaboration avec les États membres et les CER : (i) Amélioration continue de l'environnement commercial et réglementaire des PME/I et des startups ; (ii) Priorité à la formalisation des startups et des entreprises informelles ; (iii) Priorité à la protection sociale des PME/I et des startups ; (iv) Intégration des PME/I et des startups dans la création de chaînes de valeur régionales durables dans le cadre de la ZLECAf ; (v) Diversification continue des activités des PME/I dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée dans l'agriculture, l'industrie et les services ; (vi) Promotion de l'innovation et du développement de la recherche ; (vii) Facilitation de l'adoption et de la mise en œuvre de meilleures politiques publiques en favorisant la conception de programmes intégrés offrant simultanément l'apprentissage des compétences entrepreneuriales, les services aux entreprises et le financement ; et (viii) Facilitation de la libre circulation des hommes d'affaires sur le continent.

- **La priorité du tourisme pour la diversification des économies africaines**

**125.** En ce qui concerne le secteur du tourisme, qui contribue à plus de 10% du PIB en Afrique et crée plus d'emplois dans les économies, il a été demandé à la CUA d'élaborer une politique continentale du tourisme et des normes harmonisées ainsi qu'une stratégie qui vise à fournir un plan d'action d'orientation stratégique axé sur le développement d'une industrie touristique compétitive, durable et intégrée en Afrique.

**126.** Dans ce contexte, la CUA a établi une synergie avec des partenaires stratégiques tels que la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (OMT), afin d'unir leurs efforts pour s'attaquer aux domaines prioritaires de l'industrie touristique africaine tels qu'identifiés par le Cadre stratégique pour l'Afrique : image de marque, statistiques touristiques, produit touristique et reprise post-Covid19.

**127.** À l'invitation de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et du ministère de l'Environnement, de la Foresterie et du Tourisme du gouvernement namibien, la Commission de l'Union africaine a participé à la Conférence régionale de l'OMT sur le renforcement de la marque Afrique pour la relance rapide du secteur du tourisme, qui s'est tenue du 14 au 16 juin 2021 à Windhoek, en Namibie, et à l'Atelier régional sur les statistiques du tourisme qui s'est tenu en ligne les 6 et 7 juillet 2021. En outre, en février 2021, la CUA a finalisé l'étude continentale sur le profilage et la cartographie du produit touristique africain lancée fin 2019.

**128.** Les défis sont liés au manque de coordination et d'harmonisation entre les institutions collaboratrices. L'impact de la pandémie de COVID-19 a réduit l'interaction avec les États membres, les CER et d'autres représentants du secteur privé, sans compter le manque de ressources financières et humaines pour mener toutes les activités pertinentes visant à promouvoir l'industrie du tourisme en Afrique. Il est primordial pour toutes les parties prenantes d'être mieux préparées et de prendre des mesures pour atténuer l'impact négatif de la pandémie et jeter les bases d'une industrie africaine du tourisme compétitive, inclusive et durable.

**129.** En tenant compte des leçons tirées de l'expérience de la Covid19, la CUA devrait jouer un rôle de premier plan et d'orientation dans le processus de coordination pour assurer la priorisation et la durabilité de l'industrie avec les priorités continentales à travers l'industrialisation, la création d'emplois, la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et la transformation numérique. La CUA devrait également prendre des mesures préventives pour traiter les questions liées aux crises, renforcer la résilience et veiller à ce que le tourisme fasse partie des mécanismes et systèmes d'urgence nationaux, régionaux et continentaux.

**130.** Les actions suivantes sont recommandées pour relancer les secteurs du voyage et du tourisme en Afrique sous la direction de la CUA : (i) mise en œuvre progressive du cadre stratégique africain du tourisme (ATSF) ; (ii) création d'une entité touristique continentale ; (iii) nomination d'un Champion africain du tourisme durable ; (iv) renforcement de la gouvernance du tourisme à tous les niveaux et lancement du processus d'harmonisation des politiques touristiques africaines à tous les niveaux ; (v) adoption de mesures énergiques pour stimuler le tourisme intra et interrégional en Afrique ; (vi) diversification des marchés, des produits et des services ; (vii) investissement dans les systèmes d'information commerciale et la transformation numérique ; (viii) investissement dans le capital humain et le développement des talents.

## **B. Le programme d'intégration régionale et continentale de l'Afrique**

**131.** Inversement, l'objectif principal de l'intégration économique est de faire de l'Afrique un marché intégré qui non seulement stimule le commerce intra-africain mais attire également les investissements directs étrangers (IDE). L'intégration devrait également conduire à une productivité et une compétitivité industrielles accrues afin que le continent puisse utiliser ses ressources de la manière la plus rentable possible, au bénéfice de ses citoyens, et susciter, entre autres, des projets d'infrastructure et d'énergie.

**132.** Il convient de rappeler que la vision de l'Afrique, encadrée par une vision collective de l'Union africaine, est définie comme « la réalisation d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». Il est donc envisagé que l'Afrique soit un continent aux frontières sans faille, avec une gestion des ressources transfrontalières par le dialogue, et un continent où la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services entraînera une amélioration significative des échanges et des investissements entre les pays africains, renforçant ainsi la place de l'Afrique dans le commerce mondial.



**133.** Le Traité d'Abuja stipule que les États africains doivent s'efforcer de renforcer les Communautés économiques régionales (CER), notamment en coordonnant, harmonisant et intégrant progressivement leurs activités afin de parvenir à la Communauté économique africaine (CEA).

**134.** La CUA a présenté son rapport annuel sur l'état de l'intégration à la troisième Réunion annuelle de coordination sur la base de l'indice multidimensionnel africain d'intégration régionale (IMAIR). Ce dernier est un indice composite composé de 8 dimensions d'intégration et de 33 indicateurs avec des seuils bien définis. La CUA a travaillé en étroite collaboration avec les CER pour évaluer leurs activités et politiques d'intégration. Elle a formulé un certain nombre de recommandations importantes qui ont été reprises dans le rapport de la troisième réunion de coordination annuelle qui a été soumis aux États membres.

**135.** Le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement reste terriblement négligé. Les ratifications restent à un chiffre dérisoire de quatre (4). Les pays qui ont ratifié et déposé le protocole auprès de l'Union africaine sont le Rwanda, le Niger, le Mali et Sao Tomé-et-Principe. Le Protocole nécessite 15 ratifications pour entrer en vigueur.

**136.** Toutefois, sur une note plus heureuse concernant la question de l'assouplissement des régimes de visa, l'indice d'ouverture des visas 2020 de la Banque africaine de développement et de l'Union africaine montre que 54% du continent est accessible aux voyageurs africains, qui n'ont plus besoin de visas pour voyager en Afrique, ou peuvent en obtenir un à leur arrivée est en hausse de 9% depuis 2016. En 2020, la Gambie a rejoint les Seychelles et le Bénin en permettant un accès sans visa à tous les voyageurs africains. En outre, 20 pays ont progressé dans le classement de l'indice, tandis que 50 pays ont amélioré ou maintenu leur score. Le rapport montre également une hausse significative des e-Visas, proposés par 24 pays d'Afrique, ce qui représente 44 % du continent.

- **Mise en œuvre de la ZLECAf**

**137.** Grâce à la grande impulsion du Secrétariat de la ZLECAf et aux interventions de la CUA, l'Union a été en mesure de galvaniser un large soutien pour la ZLECAf ; ce qui a abouti à 41 ratifications de l'accord. Les négociations sur les protocoles restants et leurs annexes sont en cours sous la direction du Secrétariat de la ZLECAf.

**138.** Conformément à la réalisation de la ZLECAf, la CUA travaille au développement de l'Union douanière telle qu'envisagée par le Traité d'Abuja et le département concerné est dans le processus d'évaluation de la préparation à une Union douanière africaine. Cela devrait aboutir à l'établissement de la Communauté économique africaine stipulée dans le Traité d'Abuja.

- **Développement de chaînes de valeur régionales à travers l'Afrique**

**139.** Le début des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), le 1er janvier 2021, offre une occasion de développer des chaînes de valeur régionales (CVR). Ce marché commercial africain unique, qui vise à connecter 1,3 milliard de personnes avec un PIB combiné de plus de 3 400 milliards de dollars US, est perçu comme un catalyseur de l'industrialisation inclusive et transformatrice, stimulée par les connaissances et l'innovation issues de la quatrième révolution industrielle (4IR).

**140.** La ZLECAf implique le renforcement des chaînes de valeur régionales aux niveaux continental, régional et national. En vertu de l'Accord établissant la ZLECAf, l'un des objectifs de l'article 3 (paragraphe [g]) est de « promouvoir le développement industriel par la diversification et le développement des chaînes de valeur régionales, le développement agricole et la sécurité alimentaire ». C'est dans ce contexte que la CUA a, en étroite collaboration avec des partenaires, commandé une étude continentale sur « l'identification, le développement et le renforcement des chaînes de valeur régionales durables à l'échelle du continent » et un rapport économique : La dynamique de développement de l'Afrique 2022 sous le titre « Les chaînes de valeur africaines pour une relance durable et la réalisation de la zone de libre-échange continentale africaine ».

**141.** D'autre part, l'étude continentale est déjà en cours et devrait être finalisée d'ici la fin juin 2022. Inversement, la Dynamique de développement de l'Afrique 2022 est au stade de la publication finale. La CUA est déterminée à continuer à jouer un rôle de premier plan dans le processus visant à assurer la cohérence de l'étude avec les priorités continentales que sont la valeur ajoutée par l'industrialisation, la création d'emplois et la transformation numérique.

- **Collaboration avec les communautés économiques**

**142.** En janvier 2017, les Chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont pris deux décisions clés et souligné en vertu de la décision Assembly/AU/Dec. 635(XXVIII) :

**143.** Qu'il devrait y avoir une division claire du travail et une collaboration efficace entre l'Union africaine, les Communautés économiques régionales (CER), les Mécanismes régionaux (MR), les États membres et les autres institutions continentales, conformément au principe de subsidiarité ;

**144.** En lieu et place du Sommet de juin/juillet, le Bureau de la Conférence de l'Union africaine tiendra une réunion de coordination avec les Communautés économiques régionales, avec la participation des Présidents des Communautés économiques régionales, de la Commission de l'UA et des Mécanismes régionaux. Avant cette réunion, la Commission de l'UA jouera un rôle plus actif de coordination et d'harmonisation avec les communautés économiques régionales, conformément au traité instituant la

Communauté économique africaine (le traité d'Abuja).

**145.** La Réunion annuelle de coordination est devenue le principal forum permettant à l'Union africaine et aux CER d'aligner leurs travaux et de coordonner la mise en œuvre du programme d'intégration continentale. En 2021, nous avons tenu avec succès la troisième Réunion annuelle de coordination, qui a donné des résultats fructueux, y compris en ce qui concerne la division efficace du travail, l'amélioration de l'intégration continentale et les avancées phénoménales dans la lutte contre le Covid19.

**146.** Il convient de rappeler que le besoin d'établir une division claire et efficace du travail est rendu nécessaire par la nécessité pour l'UA, les CER, les institutions continentales et les États membres de travailler ensemble dans chaque domaine d'intégration sur la base de leurs compétences respectives afin d'éliminer les chevauchements et les doubles emplois. Cela garantira la délimitation des responsabilités dans chaque domaine ou secteur d'intégration sur la base de la subsidiarité, de l'avantage comparatif, du partage des coûts/charges et de la proximité des populations. En outre, une répartition claire des tâches garantirait une affectation optimale des ressources limitées dans la mise en œuvre des programmes d'intégration.

**147.** En étroite collaboration avec les États membres, les CER, la ZLECAf et les mécanismes régionaux, un accord sur les principaux domaines de convergence a été conclu. Ces domaines incluent le développement économique, l'intégration, l'investissement et l'industrie, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'économie bleue et l'environnement ; l'éducation, la science, l'innovation et la technologie, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'économie bleue et l'environnement et le transport, l'énergie et l'infrastructure.

**148.** Une autre réalisation majeure en 2021 en matière de collaboration avec les CER a été l'entrée en vigueur du Protocole sur les relations entre l'UA et les CER. Le Protocole a répondu à la nécessité de définir le rôle de l'Union et celui des CER en tenant compte des principes de subsidiarité et d'avantage comparatif, permettant ainsi aux CER de faire avancer le programme d'intégration continentale dans des domaines spécifiques. En définitive, le Protocole a établi le cadre institutionnel révisé pour régir les relations entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales dans le contexte des Réformes de l'UA.

### **C. Agriculture, environnement durable et économie bleue**

**149.** Le développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire a été renforcé par la mise en œuvre de plusieurs actions. En effet, afin de faciliter la circulation des produits et services agricoles, qu'ils soient commerciaux ou non, la Commission a élaboré une stratégie de sécurité alimentaire ainsi qu'une stratégie phytosanitaire pour l'Afrique qui stimuleront la mise en œuvre du cadre sanitaire et phytosanitaire (SPS). En outre, pour accélérer l'accès aux intrants et aux services d'intrants, la Commission a établi des directives continentales pour l'harmonisation des cadres réglementaires des semences en Afrique ainsi que des directives sur l'utilisation de la biotechnologie pour l'alimentation

et l'agriculture en Afrique. La Commission a, par ailleurs, mis en place la Plateforme africaine sur les semences et les biotechnologies, qui a piloté la mise en œuvre du Cadre de mécanisation durable et du Cadre de développement de l'irrigation et de gestion des eaux agricoles.

**150.** La Commission a, en outre, évalué la Déclaration de Malabo sur la croissance agricole accélérée et la transformation pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), qui sera présentée à la 35e session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement en février 2022. L'évaluation a indiqué que 51 États membres ont présenté un rapport en 2021, contre 49 en 2019, tandis que quatre n'ont pas présenté de rapport. Quarante-neuf (49) indicateurs ont été suivis contre 47 en 2019 et les progrès des pays ont été évalués sur la base du repère 2020 de 7,28 sur 10. Le rapport a révélé que si un seul pays (le Rwanda) était sur la bonne voie pour atteindre les engagements de Malabo d'ici 2025, 19 États membres progressaient bien et 31 n'étaient pas sur la bonne voie.

**151.** D'autres réalisations ont également été accomplies en ce qui concerne les pertes après récolte, la gouvernance foncière, l'agriculture numérique, les femmes rurales, le programme commun des parcs agricoles africains, l'agro-industrie et les investissements. S'agissant de l'environnement durable et de l'économie bleue, les principales réalisations comprennent l'élaboration de la Stratégie sur le changement climatique, le Plan africain de relance verte africain, le Pavillon africain à la COP26 de la CCNUCC à Glasgow, ainsi que l'inauguration du Système africain d'alerte précoce multirisque pour la réduction des risques de catastrophe.

**152.** Malgré les acquis et les réalisations, des défis préoccupants persistent et d'autres sont apparus, notamment l'état actuel de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sur le continent, la dégradation des ressources naturelles, l'absence de mobilisation de financements suffisants, l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la productivité agricole qui reste faible. En outre, les défis sécuritaires croissants posés par les menaces terroristes dans la région du Sahel sont également à noter, alors que nous rendons compte de la performance des pays affectés par rapport aux objectifs de Malabo.

**153.** En fait, les défis sans précédent auxquels est confronté le système alimentaire africain avec une confluence de chocs tels que le changement climatique et la pandémie de COVID-19 ont mis les décideurs politiques au défi de penser différemment sur la façon de développer le secteur agricole. Ils ont posé la question de savoir comment construire des chaînes de valeur alimentaires résilientes et durables à l'avenir.

**154.** Les États membres devraient financer et mettre en œuvre les sept engagements de Malabo et d'autres stratégies, y compris celles liées au changement climatique et à la sécurité alimentaire. En outre, l'objectif de garantir l'accès à des aliments en quantité et en qualité suffisantes est de faciliter les échanges alimentaires et de réduire les maladies nutritionnelles. À cette fin, la création d'un laboratoire panafricain de sécurité alimentaire est nécessaire.

**155.** Des efforts devraient être évalués pour mettre en place un environnement politique plus favorable afin d'encourager le secteur privé à investir dans la recherche et le développement agricoles et à explorer des mécanismes innovants pour financer la recherche et le développement, accélérer les investissements pour et par les jeunes dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, développer des stratégies systématiques de ressources humaines, en tenant compte des lacunes existantes et réalisées en matière de compétences et des besoins de formation.

- Changement climatique :

**156.** Relever les défis liés au changement climatique contribue à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

**157.** En gardant à l'esprit les risques énormes que le changement climatique fait peser sur le développement de l'Afrique, je suis heureux du fait que, grâce au soutien des États membres de l'UA, la Stratégie et le Plan d'action de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient soient désormais prêts et servent de document de référence pour orienter, coordonner et soutenir la réponse du continent au changement climatique pour la période 2022-2032.

**158.** Au moment où nous nous préparons aux négociations mondiales sur le climat, je voudrais souhaiter la bienvenue à la République arabe d'Égypte qui assure la présidence entrante de la COP27. Nous nous réjouissons de l'engagement continu de l'Égypte par le biais du Comité des Chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC), avant et pendant la COP27. Nous espérons faire en sorte que les besoins et les circonstances spécifiques de l'Afrique soient considérés comme prioritaires lors de la COP 27, appelée « la COP africaine ».

#### **D. Infrastructure, transport, TIC et Énergie**

**159.** La CUA a développé une stratégie intégrée pour les infrastructures et l'énergie, conformément aux objectifs de l'Agenda 2063, afin de soutenir les transformations économiques et de promouvoir l'intégration continentale. La CUA s'est fixé pour ambition de construire pour l'Afrique une « infrastructure intégrée de transport, d'énergie et de communication, qui soit sûre, fiable, efficace et abordable, capable de promouvoir l'intégration régionale et continentale et le développement durable du continent ».

**160.** Ainsi, la CUA a progressé en 2021 dans la mise en œuvre des cinq projets phares de l'Agenda 2063 qui sont considérés comme essentiels à l'accélération de la croissance de l'Afrique. Des progrès ont également été réalisés dans la mise en œuvre du programme PIDA 2 et dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC) :

- **Les projets phares de l'Agenda 2063**

**161.** La CUA a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre des cinq projets phares de l'Agenda 2063 malgré l'impact de la Covid19 : il s'agit de : (i) Réseau ferroviaire intégré africain à grande vitesse ; (ii) Projet hydroélectrique du barrage de Grand Inga ; (iii) Marché unique du transport aérien africain (SAATM) ; (iv) Réseau électronique panafricain (PAeN) pour la télémédecine et la télé-éducation ; et (v) Cybersécurité.

**162.** Outre la mobilisation des fonds nécessaires et le renforcement des capacités, les recommandations pour la mise en œuvre des projets visent à accroître l'utilisation des services du PAeN, à intensifier le plaidoyer pour la ratification de la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, à faciliter l'adoption de stratégies nationales et de législations nationales de cybersécurité par les États membres de l'UA. En outre, des champions régionaux du SAATM devraient être désignés pour mener les efforts de plaidoyer au niveau des CER ; mettre en œuvre les recommandations de l'étude continentale sur les avantages du SAATM.

- **Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA)**

**163.** Le Plan d'action prioritaire PIDA-PAP 2 est le deuxième Plan d'action prioritaire du PIDA pour la période 2021-2030. Ce portefeuille est basé sur un inventaire des projets proposés par les communautés économiques régionales (CER) et les États membres (EM).

**164.** Les 3 et 4 février 2021, la 38e session ordinaire du Conseil exécutif a approuvé la liste des 69 projets prioritaires du PIDA PAP2. Celle-ci a ensuite été adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

**165.** La pandémie de Covid-19 a, en 2021, remis en question les modes d'engagement conventionnels des réunions et ateliers physiques qui ont exigé des institutions qu'elles s'adaptent par des interactions en ligne. En outre, l'engagement de l'AUDA-NEPAD auprès des États membres a confirmé les profonds impacts de la pandémie, qui ont fait basculer les priorités des États membres vers l'emploi, le relèvement et la résilience. Cela mettra un stress supplémentaire sur la mobilisation des ressources nationales et exigera que les impacts économiques des projets PIDA soient quantifiés et mis en évidence.

**166.** En ce concerne la réalisation du programme PIDA PAP2, il est nécessaire d'adopter une approche continentale pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre des projets d'infrastructure, en aidant l'AUDA NEPAD à coordonner les initiatives stratégiques, y compris par les moyens suivants : i) Interactions avec la BAD et l'UE et d'autres IFD pour collaborer sur l'infrastructure résiliente au climat et verte et la mobilisation du financement climatique pour les projets PIDA PAP2 à travers les fenêtres transversales d'adaptation et d'atténuation. ii) Interactions avec le Secrétariat de la

ZLECAf et le département du Développement économique, du Commerce et des Mines (ETIM) de la CUA pour identifier les besoins spécifiques des services logistiques multimodaux, y compris le rail, la route, le transport maritime, le transport fluvial intérieur et le transport maritime à courte distance pour le commerce intra-africain afin de remplacer les importations provenant de l'extérieur du continent. Iii) Mise en œuvre des recommandations de l'examen à mi-parcours du PIDA effectué en 2019. Vi) Développement de synergies entre le PAP2 et les projets énergétiques et le marché unique africain de l'électricité.

- **Transports et mobilité**

**167.** Pour soutenir l'industrialisation du continent ainsi que la mise en œuvre harmonieuse de la ZLECAf, la CUA a élaboré les projets suivants : i) la mise en œuvre du Plan d'action africain pour la sécurité routière pour la décennie 2021-2030 ; ii) une feuille de route pour le développement et la mise en œuvre du réseau ferroviaire africain dans le but d'atteindre l'objectif global de réduire de 50 % le nombre de décès par accident de la route et de blessures graves, d'ici 2030.

**168.** De même, pour la facilitation et l'harmonisation des systèmes de transport en Afrique, les actions suivantes ont été réalisées : i) la mise en œuvre de la politique africaine de l'aviation civile (AFCAP) ; ii) le développement d'un espace aérien continental transparent et d'une architecture de services de navigation aérienne ; iii) la nouvelle version de l'Accord intergouvernemental sur les autoroutes transafricaines a été soumise au Bureau du Conseiller juridique pour examen ; et iv) l'amélioration de la logistique du transport maritime et de l'efficacité des ports en Afrique et le développement d'une stratégie portuaire continentale :

**169.** Les défis auxquels le secteur a été confronté sont : i) Le manque de personnel pour le développement du transport terrestre, en particulier, certains sous-secteurs incluant le développement et l'entretien du transport routier, le développement du réseau routier transafricain, la mobilité urbaine, etc. ii) Il y a également l'insuffisance du budget requis pour mettre en œuvre les priorités clés, en particulier, le secteur du transport maritime et le secteur ferroviaire iii) La pandémie de COVID-19 a eu des effets néfastes sur l'industrie du transport aérien africain et a affecté négativement l'élan pour atteindre la pleine opérationnalisation du SAATM.

**170.** La voie à suivre proposée comprend : i) le recrutement des experts et des responsables politiques nécessaires dans le sous-secteur du transport terrestre ; ii) il est nécessaire d'augmenter le budget alloué aux activités qui ont été moins soutenues, en particulier le sous-secteur des voies maritimes et fluviales et le sous-secteur ferroviaire. iii) Une table ronde des partenaires de développement pour soutenir les projets et programmes de transport et de mobilité est proposée pour assurer un financement durable de ce secteur qui est essentiel à l'agenda de l'intégration continentale. iv) Des efforts concertés de la CUA, des États membres et des institutions financières pour mobiliser le plan continental de relance de l'industrie du transport aérien africain sont recommandés ; v) La CUA devrait continuer à renforcer l'AFCAC en tant qu'agence

spécialisée pour les questions d'aviation civile et agence d'exécution du Marché unique du transport aérien africain (SAATM).

- **Secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)**

**171.** Dans le secteur des TIC, la CUA a travaillé sur les programmes suivants : i) Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique ; ii) Politique et gouvernance des données en Afrique ; iii) Cadre d'interopérabilité de l'UA pour l'identification numérique ; iv) Initiative de politique et de réglementation pour l'Afrique numérique (PRIDA).

**172.** Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020 - 2030), les réalisations suivantes ont été effectuées : i) Développement de la Stratégie de santé numérique de l'UA, de la Stratégie d'éducation numérique ; de la Stratégie d'agriculture numérique et du Plan de mise en œuvre pour l'Afrique ; ii) Développement de la Transformation numérique des postes ; iii) Développement du Cadre de suivi et d'évaluation pour la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique.

**173.** Les défis sont les suivants : Des ressources limitées pour mettre en œuvre la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique et donc une mobilisation intense des ressources. Absence de cadre et de mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. Faible participation des CER aux réunions du groupe de travail en ligne et des ateliers de validation et peu de contributions sur les projets de stratégies et de cadres.

**174. La voie à suivre :** Plaider davantage l'importance de la stratégie de transformation numérique pour l'Afrique et intensifier la mobilisation des ressources. Finaliser le développement de stratégies numériques sectorielles pour l'éducation, la santé et l'agriculture. Finaliser l'architecture institutionnelle et le plan de mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique. Finaliser la cartographie des projets de transformation numérique et des actions proposées dans le cadre de la stratégie de transformation numérique et identifier les domaines d'intervention. Encourager les CER à accroître leur participation aux réunions du groupe de travail en ligne et aux ateliers de validation et à fournir des contributions opportunes aux projets de stratégies et de cadres de l'UA.

- **Améliorer l'accès à l'énergie**

**175.** Contribuer à la réalisation du développement durable, à l'amélioration du bien-être et à un développement économique sain en assurant l'accès universel à des quantités suffisantes d'énergie propre, appropriée et abordable ; et ii) aider les pays africains à passer à des systèmes d'énergie renouvelable qui soutiennent les stratégies de développement à faible émission de carbone tout en renforçant la sécurité économique et énergétique.



**176.** Dans le secteur de l'énergie, l'accent a été mis sur les principaux programmes suivants : i) Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI) dans sa deuxième phase (2021 - 2030) ; ii) Facilité d'atténuation des risques géothermiques (GRMF) ; iii) Harmonisation des cadres réglementaires pour le marché de l'électricité en Afrique ; iv) Cadre stratégique et lignes directrices sur les bioénergies en Afrique ; iv) Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (PAEE).

**177.** Les avancées réalisées dans la mise en œuvre des différents projets sont raccourcies à 2023 : i) le lancement en 2021 de l'harmonisation du cadre réglementaire du marché de l'électricité en Afrique ; ii) le soutien au développement des mini-réseaux en Afrique ; iii) la réalisation d'une stratégie de développement des bioénergies et d'un plan d'investissement pour la région de l'Afrique de l'Ouest, iv) la recommandation d'une étude sur l'intégration du genre dans le secteur de l'énergie en Afrique, conformément aux objectifs de la Stratégie de l'UA pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

**178.** Des progrès ont également été réalisés par la Commission africaine de l'énergie (AFREC) dans la mise en œuvre de ses programmes énergétiques stratégiques continentaux, notamment le Programme d'efficacité énergétique en Afrique, le Programme de transition énergétique en Afrique, le suivi et l'établissement de rapports sur la bioénergie, le renforcement des capacités dans le secteur de l'énergie et le Programme du système d'information énergétique en Afrique.

**179.** La stratégie de mobilisation des ressources devrait permettre d'accélérer les efforts de mobilisation des ressources. Une coordination plus efficace de l'AREI est nécessaire de la part des parties prenantes continentales, régionales et nationales pour s'assurer que toutes les perspectives sont prises en compte.

**180.** Sur le plan juridique, des difficultés à obtenir des licences pour les ressources géothermiques et à conclure des accords d'achat d'électricité ont été signalées. Le manque de capacités adéquates dans le sous-secteur géothermique a entraîné des coûts supplémentaires pour l'achat d'équipements, et la disponibilité limitée d'experts en géothermie a été un défi permanent. En ce qui concerne les développeurs, des réserves politiques concernant le soutien aux développeurs privés ont été notées. Du coup, les développeurs ont rencontré des difficultés pour mobiliser leurs contributions financières conformément au schéma financier de la Facilité d'atténuation des risques géothermiques.

**181.** Un programme régional continu de renforcement des capacités à travers le « Centre d'excellence géothermique africain » devrait améliorer les compétences et les connaissances liées à l'énergie géothermique. Il est important d'augmenter les missions de sensibilisation dans les pays mettant en œuvre la Facilité d'atténuation des risques géothermiques et de les encourager à accélérer la ratification des accords d'achat d'électricité, des accords de mise en œuvre et à harmoniser les exigences en matière de licence au niveau des gouvernements et des comtés.

**182.** Les défis rencontrés sont liés à la mise en place de l'Unité de coordination qui n'a pas été réalisée comme prévu, ce qui a entraîné des contraintes de capacité au sein de la Division énergie. D'autre part, la mobilisation des services publics et des autorités de régulation pour le renforcement des capacités grâce aux pools électriques respectifs a pris plus de temps que prévu entraînant des changements dans certaines dates prévues ; ce qui a été exacerbé par la pandémie de COVID-19. Il est recommandé d'accélérer la création d'une unité de coordination pour assurer la mise en œuvre du Marché unique africain de l'électricité (AfSEM).

## **E. Financer le développement de l'Afrique**

**183.** Pour accélérer le processus de transformation économique, le continent doit axer sa stratégie dans la mobilisation des ressources internes comme le souligne l'Agenda 2063, tout en attirant des financements extérieurs car le taux d'épargne est faible pour tous les pays.

- **La mobilisation des ressources intérieures**

**184.** Pour la réforme de la fiscalité, la CUA, en collaboration avec l'OCDE, a produit le rapport sur l'évolution des statistiques sur les revenus en Afrique, qui couvre 30 pays. Ce rapport est une publication annuelle qui fournit des statistiques précises, complètes et fiables sur les revenus publics qui peuvent aider à mesurer les progrès des réformes des politiques fiscales. Aussi, ce rapport reste aujourd'hui un document de référence pour situer les performances budgétaires des pays africains par rapport aux autres pays.

**185.** Pour lutter contre les flux financiers illicites (FFI), la CUA propose une vision intégrée reposant sur trois piliers : (a) le renforcement de la bonne gouvernance et de la responsabilité ; (b) le renforcement de l'assiette et de la collecte des recettes ; et (c) le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les FFI. La stratégie fiscale vise à développer les capacités institutionnelles pour s'engager de manière appropriée, plus profondément et plus efficacement dans l'élaboration des débats et des positions autour de la taxe au niveau du continent africain.

**186.** À l'avenir, les actions concrètes suivantes devraient être prises : (i) renforcement de la capacité de la CUA à coordonner le travail sur la mobilisation des ressources intérieures et les FFI sur le continent ; (ii) nomination d'un président sur la DRM et les FFI pour promouvoir les activités sur la mobilisation des ressources intérieures (DRM) à travers le continent et remporter haut la main la lutte contre les flux financiers illicites ; (ii) mettre en synergie les efforts de la CUA et développer une approche coordonnée pour aborder les questions des FFI et de la DRM.

- **Mobilisation des ressources internationales**

**187.** Dès le début de la pandémie de Covid-19, la CUA a travaillé avec les ministres des Finances et les Envoyés spéciaux de l'UA pour la mobilisation du soutien international pour le développement de l'Afrique.

**188.** Dans ce contexte, la CUA a participé au Sommet de Paris en mai 2021, où plusieurs questions ont été abordées, y compris la viabilité de la dette et la mise en œuvre rapide du cadre du G20 sur le traitement de la dette. En outre, la CUA a fait pression pour augmenter l'allocation des droits de tirage spéciaux (DTS) au profit de l'Afrique, le financement des infrastructures et la modernisation du cadre macroéconomique africain ; et encouragé leur appropriation par le continent. La CUA a également préparé un programme d'action (feuille de route) pour la période 2022-2025 en vue d'attirer des investissements étrangers supplémentaires pour le développement socio-économique de l'Afrique. Le programme sera mis à la disposition des États membres pour recueillir leurs avis avant sa finalisation.

**189.** Les pays africains ont été particulièrement touchés par la pandémie, mais ils ne disposaient pas des réserves budgétaires nécessaires pour y répondre de manière adéquate. L'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et le financement multilatéral se sont révélés bénéfiques, mais ils sont insuffisants pour répondre aux besoins de financement des nations émergentes. Les financements concessionnels doivent être renforcés pour réaliser l'agenda 2063 et réduire la pauvreté et les inégalités, notamment dans les pays en développement. La nouvelle émission de DTS d'une valeur de 650 milliards de dollars US est importante, mais elle profite de manière disproportionnée aux pays développés qui en ont le moins besoin. Une réallocation de la nouvelle émission aux pays africains est vitale pour combler leur déficit de financement, et différents scénarios peuvent être explorés. En outre, les modalités de réaffectation devraient répondre aux besoins des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire vulnérables. La rétrocession des DTS par le biais des mécanismes de marché peut réduire le coût des emprunts et susciter des investissements essentiels dans les pays ayant accès au marché, et la réaffectation à travers le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (PRGT) ciblera les besoins spécifiques des pays à faible revenu.

**190.** La CUA devrait fournir un soutien technique au Champion des institutions financières de l'UA et aux Envoyés spéciaux dans leurs efforts de plaider auprès des pays développés pour la réallocation des DTS ; et (b) des efforts devraient être déployés pour obtenir 100 milliards de dollars US supplémentaires des DTS réalloués pour soutenir la reprise post-pandémique des économies africaines. Par conséquent, les négociations doivent se poursuivre avec divers pays européens, les États-Unis d'Amérique et d'autres pays développés afin de soutenir cette initiative.

- **Mise en place des institutions financières de l'Union africaine (IFUA)<sup>1</sup>.**

**191.** Les Institutions financières de l'Union africaine (IFUA) constituent l'un des projets phares de l'Agenda 2063 qui cherche à atteindre ses objectifs en matière de développement inclusif et durable. Les IFUA sont les principaux véhicules qui permettront

---

<sup>1</sup> Les Institutions financières de l'Union africaine sont la Banque centrale africaine (BCA), le Fonds monétaire africain (FMA), la Banque africaine d'investissement (BAI) et la Bourse panafricaine (BPA).

au secteur financier du continent de financer les déficits d'infrastructure, de renforcer la transformation productive et de faciliter le commerce intra-africain.

**192.** Les défis à relever pour la mise en place des IFUA incluent la lenteur de la ratification des instruments juridiques. Depuis leur adoption en 2009 et 2014 pour la Banque africaine d'investissement (AIB) et le Fonds monétaire africain (FMA), respectivement, aucune des institutions financières n'a obtenu le nombre requis de ratifications pour entrer en vigueur. En outre, il existe un manque de financement pour la mise en place des IFUA, ce qui est particulièrement préjudiciable à l'opérationnalisation du FMA, qui est la première étape vers la mise en place de la Banque centrale africaine (BCA) et qui était censée être mise en place d'ici 2020.

**193.** Pour accélérer la mise en place des IFUA, les recommandations suivantes pourraient être formulées : (i) la CUA devrait entreprendre l'étude sur les IFUA pour aborder toutes les questions techniques, y compris la mise en place du Mécanisme africain de stabilité financière ; (ii) fournir le soutien nécessaire au Champion pour la tenue dans deux ans d'une session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui sera uniquement consacrée à la mise en place des IFUA ; et (iii) la CUA devrait renforcer sa capacité à surveiller la mise en œuvre des critères de convergence macroéconomique ; et les États membres devraient accélérer la signature et la ratification des instruments juridiques établissant le Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement .

## **V. INVESTIR DANS LE PEUPLE AFRICAIN**

**194.** La CUA élabore et harmonise les politiques et les programmes dans les domaines de l'éducation, de la science, de la technologie, de l'espace et de l'innovation, conformément à l'Agenda 2063 de l'UA et au Programme mondial de développement durable pour une croissance inclusive et un développement durable en Afrique. Les priorités et les actions entreprises en 2021 s'appuient sur les stratégies clés suivantes : Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25), Stratégie continentale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ; Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA 2024) et Politique et stratégie spatiales africaines.

### **A. POURSUITE DE LA DEFINITION DES POLITIQUES CONTINENTALES ET DE L'ORIENTATION STRATEGIQUE DE L'EDUCATION**

**195.** Malgré la pandémie de COVID-19 qui a gravement perturbé les systèmes éducatifs du continent, la CUA a continué à mettre en œuvre la politique d'éducation continentale, afin de reconstruire des systèmes éducatifs plus résilients et plus réactifs sur le continent pour réaliser l'Agenda 2063. Les programmes de la Division sont guidés par la Stratégie d'éducation continentale pour l'Afrique (CESA 16-25), qui définit les objectifs clés visant à réorienter et améliorer les systèmes d'éducation et de formation en Afrique.

**196.** Les réalisations en 2021 dans le secteur de l'éducation visant : i) le développement et l'harmonisation de l'enseignement supérieur africain et l'assurance qualité ; ii) le développement de l'éducation de la petite enfance ; iii) l'élaboration d'un plan d'éducation numérique et d'un cadre de mise en œuvre : et iii) l'innovation de l'éducation en Afrique en reconnaissant le rôle de la technologie pour assurer l'accès universel, la qualité de la prestation et l'autonomisation des diplômés en tant que contributeurs efficaces au développement socio-économique.

**197.** Afin de reconnaître la profession d'enseignant, d'encourager et de célébrer l'engagement des enseignants en Afrique, la Commission a lancé en 2021 un appel à récompenses pour les enseignants, en privilégiant ceux qui enseignent aux niveaux primaire et secondaire. En outre, en coordination avec l'UNESCO et l'IIRCA, le groupe pour le développement des enseignants a augmenté le nombre de ses membres afin d'améliorer sa fonctionnalité et il faut faire davantage pour amener les États membres de l'UA à participer activement au développement des enseignants sur le continent.

**198.** En ce qui concerne l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), une conférence virtuelle continentale (L'Afrique crée des emplois) a été organisée sur l'EFTP et le développement des compétences, et dans le cadre de l'Initiative pour les compétences en Afrique. Ils ont mis en œuvre des interventions visant à promouvoir le concept et la pratique de l'anticipation des compétences parmi les États membres de l'Union africaine, dans le cadre desquelles un soutien technique a été fourni à 5 États membres de l'UA pour qu'ils entreprennent des analyses situationnelles des systèmes et processus d'anticipation des compétences et qu'ils élaborent ensuite des feuilles de route pour le renforcement et l'intégration de l'anticipation des compétences dans les systèmes nationaux d'information sur le marché du travail ; ce qui contribue également à la mise en œuvre de la stratégie continentale d'EFTP pour favoriser l'emploi des jeunes.

**199.** Dans le sillage des graves impacts de la COVID-19, la Commission, en partenariat avec l'UNICEF, a organisé le séminaire en ligne Repenser l'éducation en Afrique afin d'identifier les domaines et stratégies clés pour repenser l'éducation et renforcer le rôle et la participation des femmes. La réunion a salué le DOTSS comme le paquet minimum pour transformer les systèmes d'éducation avec un point de vue fort sur le numérique, en ligne/hors ligne, les enseignants en tant que facilitateurs, l'école sûre et la révolution des compétences, que les États membres peuvent immédiatement mettre en œuvre. La réunion a débouché sur un appel à l'action. D'autres travaux ont été réalisés en collaboration pour « l'opérationnalisation de la ligne directrice DOTSS ».

**200.** Dans le cadre de la mise en œuvre de la CESA, le Cluster Développement du Curriculum a entrepris un exercice de cartographie pour faire le point et mettre à jour les preuves sur l'état d'avancement des cadres et pratiques curriculaires dans les États membres de l'Union africaine afin d'identifier les différentes politiques et pratiques curriculaires, de comparer leurs applications, tendances, similitudes et divergences, et les interactions des curricula avec les cadres nationaux des qualifications (NQF). Les conclusions et les résultats de l'étude de cartographie étayeront et informeront la

conception du futur cadre continental africain des programmes d'études (CCCA) qui sera recommandé aux États membres. Les idées et les conclusions de l'étude informeront également le développement du Cadre continental africain des qualifications (ACQF).

**201.** En collaboration avec les clusters CESA, la Commission a élaboré un projet de stratégie de communication et de plaidoyer pour soutenir la mise en œuvre de la CESA. Ce projet est prêt à être validé et cette validation devrait avoir lieu lors de la prochaine Réunion de coordination inter-clusters CESA 16-25 au premier trimestre 2022. Elle sera suivie par le développement d'une boîte à outils de plaidoyer. Des plans sont également en cours pour développer et lancer un bulletin d'information trimestriel présentant des nouvelles sur les activités clés. Le bulletin d'information vise à tenir les décideurs politiques, les médias, la société civile et les autres parties prenantes au courant des documents politiques et des activités de la Division de l'éducation.

**202.** La mise en œuvre et le suivi de certains de ces programmes ont nécessité des engagements physiques mais les restrictions causées par la Covid-19 ont posé des limites. Bien que le mécanisme du Cluster pour la mise en œuvre de la CESA, mobilise les avancées comparatives institutionnelles, les capacités, l'expertise et les ressources, la plupart des programmes ont un financement inadéquat, et dépendent de donateurs externes.

## **B. UNIVERSITE PANAFRICAINNE**

**203.** L'Université panafricaine a été conceptualisée en 2008 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique, afin de soutenir la revitalisation de l'enseignement supérieur en Afrique et de contribuer à la réalisation de la vision de l'Union africaine. Ce projet phare illustre l'excellence, renforce l'attrait, la pertinence locale et la compétitivité mondiale de l'enseignement supérieur et de la recherche en Afrique, et place l'UPA au cœur du développement de l'Afrique.

**204.** La CUA a identifié cinq thèmes essentiels au développement de l'Afrique et à la réalisation de la vision de l'Union africaine. Ces thèmes sont abordés dans les cinq instituts distincts de l'UPA. En 2021, l'UPA a poursuivi ses activités sous la direction du Département de l'éducation, de la science, de la technologie et de l'innovation (ESTI), en tant qu'université unique gérée par un seul rectorat, avec un Sénat supervisé par un Conseil.

**205.** Diplôme des étudiants : L'Université panafricaine a enregistré des réalisations remarquables en termes de réponse à la demande du continent en ressources humaines hautement qualifiées et motivées. Plus précisément, au cours de l'année académique 2021, un total de 382 étudiants (221 hommes et 160 femmes) ont été diplômés des instituts de l'Université panafricaine. La répartition des diplômés par Institut, par sexe et par niveau de programme d'études est présentée dans le tableau ci-dessous.

- **Sélection des nouveaux étudiants**

**206.** Le dernier appel à candidatures pour les bourses de l'UPA (pour l'année académique 2021-2022) a été lancé le 15 juin 2021. L'appel a été publié sur le site web de l'UPA et envoyé aux États membres de l'UA. En outre, il a été diffusé par les réseaux universitaires et divers médias sociaux. Lorsque l'appel a été clôturé le 15 août 2021, il y avait un total de 10 789 candidats (8 658 pour le MA/MSc. et 2 131 pour le Doctorat) provenant de 53 États membres de l'Union africaine.

- **Entrepreneuriat**

**207.** Le domaine de l'entrepreneuriat est orienté par l'UPA Innovation Challenge lancé pour sensibiliser les étudiants et les anciens de l'UPA à l'innovation afin de promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat. Les étudiants, par le biais d'une réflexion académique, doivent proposer de nouvelles solutions qui contribuent au développement économique, culturel, environnemental et social du continent.

- **Université panafricaine virtuelle et électronique (PAVEU)**

**208.** Le lancement de l'Université panafricaine virtuelle et électronique (PAVEU) en décembre 2019, en tant que pôle d'enseignement à distance et en ligne de la UPA, constitue une étape clé pour accroître l'accessibilité de l'enseignement professionnel et universitaire aux citoyens du continent. La PAVEU devrait améliorer l'accessibilité de l'éducation à travers le continent sous forme de modèle en ligne qui permet un accès à tout moment et en tout lieu. Jusqu'à présent, les trois cours suivants sont proposés sur le système de gestion de l'apprentissage en ligne (LMS), et des mesures sont prises pour augmenter le nombre de cours au cours de l'année universitaire 2021/2022 ;

- Concept de cloud et de virtualisation (VMware) : 753 candidats ;
- Maîtrise des médias et de l'information (UNESCO) : 775 Candidats ;
- Compétence pour l'employabilité (AVU) : 1229 ;

### **C. Science, technologie et innovation**

**209.** Le programme pour la science, la technologie et l'innovation encourage la formation et le renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation en Afrique et plaide pour des investissements visant à atteindre l'allocation de 1 % du PIB pour la R&D et à tirer parti de la collaboration internationale et de la diplomatie STI. Le programme s'attache tout particulièrement à développer le programme spatial africain, à promouvoir l'utilisation des technologies spatiales par la mise en œuvre de la politique et de la stratégie spatiales africaines. L'objectif principal est de créer des conditions propices à "l'accélération de la transition de l'Afrique vers une économie fondée sur l'innovation et la connaissance" grâce au programme STISA-2024, afin de contribuer à l'Agenda 2063.

**210.** Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie en 2021. Pour cette année, des résultats ont été obtenus malgré l'impact de la Covid19 dans le cadre de la bourse de recherche de l'Union africaine (AURG) financée par l'Union européenne. En outre, dans le cadre du partenariat de dialogue politique de haut niveau (HLPD UA-UE) sur les STI, plusieurs réunions en ligne ont été organisées en 2021, principalement pour délibérer sur les événements prévus et mettre en œuvre les résultats de la 55e réunion du bureau du dialogue politique de haut niveau (HLPD UA-UE) pour la science, la technologie et l'innovation qui a eu lieu en mai 2021.

**211.** Conformément aux instructions du 3ème Comité technique spécialisé sur l'éducation, la science et la technologie (CTS-EST 3), la CUA a organisé le premier d'une série de dialogues continentaux sur les médecines traditionnelles afin de consulter et de conseiller sur des recommandations politiques spécifiques qui mettront régulièrement la médecine traditionnelle et les plantes médicinales au cœur de la réponse de l'Afrique à la COVID-19 et aux futures pandémies et révolutionneront les systèmes de santé publique. Ce premier webinaire s'est concentré sur les médicaments traditionnels dans les sociétés africaines, y compris les politiques, les questions de réglementation et de propriété intellectuelle pertinentes pour protéger et utiliser les connaissances et les médicaments traditionnels.

**212.** L'initiative de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité en Afrique (GMES & Africa) est conçue dans le cadre du programme phare africain sur l'espace extra-atmosphérique, qui se concentre spécifiquement sur le thème de l'observation de la Terre, et est dirigée par la division de la science et de la technologie de la Commission de l'Union africaine. Les domaines de résultats clés par pilier sont : i) sur la gestion : Au cours de la période sous revue (janvier - décembre 2021), PMU a entrepris l'audit de vérification des dépenses 2020 des consortiums et le décaissement des subventions (y compris les subventions complémentaires) aux consortiums ; ii) sur les données et l'infrastructure : L'acquisition de 12 stations électroniques a été achevée. 10 e-stations ont été livrées et installées, tandis que la livraison et l'installation de 2 e-stations doivent encore être achevées. iii) Dans le domaine de la formation : Plus de 20 formations ont été réalisées, principalement en ligne avec l'OSS, représentant 1412 stagiaires. iv) En matière de sensibilisation et de communication : La publication et la diffusion de supports de communication se sont poursuivies à travers les canaux traditionnels et les médias sociaux tels que Twitter, Facebook, LinkedIn, et les journaux nationaux, etc.

**213.** L'Agenda 2063 reconnaît le rôle essentiel de la science et de la technologie spatiales et a identifié parmi ses programmes phares un "programme spatial africain" qui permet au continent d'exploiter les sciences, les technologies et les innovations spatiales pour la croissance et la transformation de l'Afrique. Les mesures mises en œuvre dans ce contexte sont les suivantes : i) consolidation et synergie des programmes spatiaux régionaux et nationaux africains ; ii) renforcement des capacités des États membres africains en matière de politique, de stratégie et d'exploitation spatiales ; iii) création de l'Agence spatiale africaine et ; iv) élaboration de propositions pour les programmes de l'Agence spatiale africaine :



**214.** Pour la mise en œuvre de la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA)-2024, trois actions ont été déployées pour l'opérationnalisation de l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation. Il s'agit de : i) l'élaboration et la gestion des données STI pour une prise de décision éclairée, le renforcement du suivi et de l'évaluation de la Stratégie pour la Science, la Technologie et l'Innovation en Afrique (STISA)-2024, iii) la formation de deux jeunes volontaires recrutés (collaboration avec l'UNESCO) à l'analyse des données STI, la saisie et la gestion des données dans le référentiel continental.

**215.** La Commission Scientifique Technique et de la Recherche de l'Union Africaine (CSTR/UA) n'a pas bénéficié d'un budget pour l'année. Cependant, La Commission Scientifique Technique et de la Recherche de l'Union Africaine (CSTR/UA) en tant que Secrétariat de l'ASRIC a pu mener ses activités avec les fonds accordés pour l'ASRIC et le soutien des partenaires.

**216.** Les activités menées sous cette période de rapport sont comme suit par le Conseil Africain de Recherche Scientifique et d'Innovation (ASRIC) sont : i) Réunions statutaires institutionnelles ; ii) Vulgarisation de STISA 2024 ; iii) Renforcement des compétences techniques et professionnelles.

**217.** Également sous la collaboration intra-africaine et internationale, une étude d'analyse de partenaire intelligente a été conduite par l'ASRIC et la Commission Scientifique Technique et de Recherche de l'Union Africaine (CSTR/UA) et ses comités pour identifier les partenaires potentiels qui pour construire sur leurs avantages comparatifs et leur préparation pour soutenir l'effort STI africain. L'ASRIC a également approché ces partenaires internationaux potentiels pour la coopération avec l'ASRIC tels que l'Académie chinoise des sciences ; l'Académie européenne des sciences ; l'Académie française des sciences ; les Académies des sciences, de l'ingénierie, et de la médecine des Etats-Unis d'Amérique ; l'Académie indienne des sciences ; et la Société royale du Royaume-Uni ; Réseau des académies africaines de la science.

**218.** Le programme de soutien GMES et Afrique (G&A SP) a reprogrammé certaines activités en événements en ligne, et ceux-ci ont été menés virtuellement et/ou en mode hybride au cours de l'année. Pour les consortiums où les missions physiques de suivi et de restitution n'ont pas pu être menées (comme le MOI en raison du confinement), le suivi virtuel et la fourniture d'un soutien technique se poursuivront à l'avenir.

- Donner la priorité à la Semaine africaine de l'espace au cours du premier semestre de 2022 pour éviter tout retard supplémentaire dans l'engagement.
- La Commission Scientifique Technique et de la Recherche de l'Union africaine (CSTR/UA) n'a jamais disposé d'un budget annuel approuvé, ce qui a rendu très difficile la mise en œuvre des programmes et des projets.
- Dans le cadre du partenariat, la Commission Scientifique Technique et de la Recherche de l'Union africaine (CSTR/UA) se retrouve souvent dans une position désavantageuse car il ne peut pas apporter de contribution

financière.

- Le manque de fonds pour payer les réviseurs de toute sorte d'articles de journaux scientifiques de l'ASRIC, car l'ASRIC fait toujours pression pour que des experts révisent les articles techniques et parfois cela prend plus de temps que prévu car nous les supplions.

#### **D. FEMMES, GENRE ET DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE**

**219.** Conformément à la décision du Conseil exécutif de la Conférence de l'UA de rendre opérationnel le programme de réforme, la Direction des femmes, du genre et de la jeunesse (WGYD) a été lancée en janvier 2021. Afin de galvaniser WGYD, d'améliorer les fonctions internes et d'amplifier l'impact du travail, un exercice de réflexion stratégique sur les périodes et les processus (PPSR) a été mené. La nouvelle direction a été rationalisée en trois divisions : la division de la coordination et de la sensibilisation (COD), la division de la politique et du développement des femmes et du genre (WGPD) et la division du développement et de l'engagement des jeunes. Plusieurs plateformes de participation et d'engagement sur des questions touchant les femmes, les enfants et les jeunes ont été lancées. Il s'agit notamment des plateformes suivantes :

- **Conférence des hommes de l'UA sur la masculinité positive pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles (EVAWG)**

**220.** La Conférence s'est tenue en novembre 2021, sous le thème Galvaniser la masculinité positive pour mettre fin au fléau de la violence en Afrique. Elle a été organisée par l'UA sous la direction de S.E. Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo (RDC) et Président de l'UA 2021, en collaboration avec le Président de l'UA 2020, S.E. Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud ; S.E. Macky Sall, Président de la République du Sénégal et futur Président de l'UA 2022 et, S.E. Nana Dankwa Akuffo-Addo, Président de la République du Ghana et Leader de l'UA sur les questions de genre et de développement en Afrique; et S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'UA (CUA). La conférence a été organisée en partenariat avec le Réseau des femmes africaines dirigeantes (AWLN) sous la direction de sa marraine, S.E. Ellen Johnson Sirleaf, ancienne présidente de la République du Liberia, avec le soutien de l'UNWOMEN.

**221.** Les résultats immédiats comprennent l'adoption de la Déclaration de Kinshasa pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, une décision prise par neuf États membres. À la suite de la réunion des experts du 6e Comité technique spécialisé sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (CTS sur GEWE) en décembre, un rapport contenant des recommandations a été adopté et sera présenté au CTS ministériel prévu en mars 2022.

- **Intégration et coordination institutionnelles**

**222.** WGYD a soutenu l'élaboration et l'adoption de diverses recommandations

politiques pour l'intégration et la coordination institutionnelles, la masculinité positive pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, le leadership des femmes, l'esprit d'entreprise et les droits des femmes dans les situations humanitaires, en organisant des réunions et des plateformes de haut niveau qui ont facilité l'engagement entre et au sein de la CUA, ainsi qu'avec les États membres, les CER, les agences des Nations unies, les OSC, ainsi que les chefs traditionnels et religieux. Un exemple notable de ce travail comprend les efforts continus pour promouvoir l'égalité des sexes et le leadership des femmes dans la lutte contre la COVID-19. En 2022, le WGYD diffusera les deux rapports validés intitulés "Stratégie de l'UA pour l'intégration du genre et l'inclusion des femmes dans le cadre de la lutte contre la COVID-19", et "Étude d'impact sur la COVID-19 et l'égalité homme-femme", ainsi qu'une feuille de route contenant des recommandations sur les mesures en tenant compte du genre dans la lutte contre la pandémie.

- **Institutionnalisation du Bureau de l'Envoyé spécial (OSE) pour les femmes, la paix et la sécurité**

**223.** Conformément à la 5e session, et réitéré lors de la 6e session du Comité technique spécialisé sur l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes (CTS-GEWE), l'OSE doit être institutionnalisé. Compte tenu de la complémentarité de ses mandats, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la tolérance zéro à l'égard de l'impunité des violences sexuelles dans les contextes de conflit et de post-conflit, telle que définie dans la Déclaration et l'Appel à l'action de Kinshasa sur l'EVAWG, WGYD continue de collaborer avec l'OSE par le biais d'initiatives conjointes telles que la Conférence des hommes et le plaidoyer qui en découle, et la " Retraite intergénérationnelle du Réseau des femmes africaines dirigeantes " (novembre 2021), pour n'en citer que quelques exemples.

- **Cours en ligne de l'Union africaine sur le genre**

**224.** En juillet 2021, la Direction a finalisé l'élaboration du premier cours en ligne de l'UA sur le genre, qui a été lancé virtuellement. Ce cours sur le genre vise à fournir des informations et à renforcer les capacités de tous les membres du personnel de l'UA afin de leur permettre d'intégrer le genre dans leurs secteurs, programmes, projets et politiques respectifs pour le bien des femmes africaines.

- **Plaidoyer et sensibilisation : Éliminer la violence contre les femmes et les filles**

**225.** WGYD, en tant que partenaire clé du programme régional africain de l'initiative Spotlight (SIARP) Stream I, a fourni des preuves pour informer une étude régionale dirigée par le PNUD sur la cartographie des lois et des politiques sur l'EVAWG. L'étude comprend une cartographie des interventions visant à mettre fin à la violence sexuelle et sexiste, aux pratiques néfastes (VBGS/HP), et à promouvoir la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs (SRH&RR). Les résultats de l'étude ont permis d'engager les États membres, les CER et les OSC dans l'élaboration d'un plan d'action régional sur l'EVAWG et d'un cadre de suivi et d'évaluation. Les résultats de l'exercice de

cartographie informeront davantage le travail en cours du WGYD, y compris la campagne de l'UA sur l'EVAWG.

- **Programme régional africain de l'initiative Spotlight (SIARP), volet I**

- **226.** Le SIARP, en collaboration avec ONU Femmes, a co-organisé le lancement de la Plateforme de coordination continentale annuelle inaugurale, destinée à fournir un espace aux États membres, aux CER, aux équipes de pays de l'ONU, aux organisations de la société civile et aux autres partenaires de mise en œuvre dans les 8 pays du SIARP pour partager l'apprentissage et les meilleures pratiques. Il comprenait également une campagne de médias sociaux articulante les engagements et les déclarations d'une série de participants de haut niveau, sur des actions positives pour aborder les questions thématiques. L'événement, auquel ont assisté plus de 100 participants de plus de 20 pays, a fourni les bases pour la production d'un document final qui souligne les leçons apprises et les pratiques prometteuses sur les programmes EVAWG, VBGS, HP et SRH&RR. La diffusion du document final est prévue en 2022.

- **Campagne de l'UA pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles**

**227.** La campagne a été officiellement lancée lors de la conférence des hommes de l'UA sur la masculinité positive et repose sur les piliers suivants : prévention, prestation de services, réponse humanitaire, mobilisation des ressources, recherche/développement des connaissances et établissement de rapports. Elle est ancrée dans les cadres de développement continental et mondial, à savoir l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 sur les objectifs de développement durable. Le plaidoyer à l'échelle du continent se poursuivra jusqu'en 2022, avec des lancements nationaux également prévus pour un plaidoyer soutenu et une sensibilisation concertée des populations les plus vulnérables.

- **Participation, leadership, agence et voix : Renforcement du leadership et de la participation des femmes africaines en vue de la réalisation de l'égalité des homme-femme et de l'autonomisation des femmes**

➤ **Position africaine commune sur GEWE**

**228.** En mars 2021, avec le soutien de WGYD, les ministres de l'UA en charge du genre et des affaires féminines ont adopté la position commune africaine (PAC) sur le thème de la CSW65 sur " *la participation pleine et effective des femmes et la prise de décision dans la vie publique, ainsi que l'élimination de la violence, pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que la promotion de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles* ", qui a été déposée lors de la 65e session de la CSW. La "position commune de l'Afrique" comprenait des recommandations visant à intégrer les réformes et les politiques continentales et régionales dans les stratégies nationales en matière de genre, à éliminer la discrimination à l'égard des femmes, en particulier au niveau politique,

à faciliter l'accès des femmes aux outils numériques, notamment dans les zones rurales, afin de renforcer leur participation à la prise de décision au niveau communautaire, et à s'attaquer à la culture patriarcale et aux obstacles traditionnels qui empêchent les filles et les femmes de participer pleinement à la vie publique.

➤ **Développement et autonomisation des femmes**

**Fonds fiduciaire pour les femmes africaines (TFAW)**

**229.** Le Fonds fiduciaire pour les femmes africaines (TFAW) a été conçu conformément à l'article 11 de la Déclaration solennelle sur l'égalité hommes-femmes en Afrique, comme un mécanisme de mise en œuvre financière pour la Décennie des femmes africaines sur l'inclusion financière et économique, récemment adoptée. En 2021, WGYD a conçu la stratégie de lancement du fonds, couplée à un plan de communication, un guide de suivi et d'évaluation, ainsi qu'un manuel de gouvernance. Le TFAW a été finalisé, traduit en 4 langues de l'UA et présenté au Comité interne du FAW convoqué par la Vice-présidente en décembre lors de la réunion des experts et sera présenté lors de la réunion ministérielle qui se tiendra début mars 2022.

➤ **Inclusion financière et économique**

**230.** Le 25 mars 2021, WGYD, en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité, et le groupe de travail sur l'autonomisation économique des femmes et l'inclusion financière (WEE-FI) du Groupe d'action régional pour l'Afrique (RAGA) du Forum économique mondial (FEM), a lancé le groupe de travail sur l'autonomisation économique des femmes et l'inclusion financière. L'événement s'est tenu dans le cadre des célébrations de la Journée internationale de la femme (JIF) et de la Décennie de la femme africaine pour l'inclusion financière et économique des femmes africaines 2020-2030. Le lancement a également permis d'obtenir l'engagement du secteur privé à débloquent les chaînes de valeur pour le bénéfice économique des femmes, avec un accent initial sur les systèmes alimentaires.

➤ **Centre international de l'Union africaine pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (AU-CIEFFA)**

**231.** L'UA/CIEFFA a invité les États membres à mettre rapidement en œuvre des changements radicaux en faveur de l'éducation des femmes et des filles. Le Cluster a développé son 3ème plan stratégique 2021-2025 en se concentrant sur les cadres d'éducation sensibles au genre, la réforme des programmes et la formation des enseignants, STEAM et le développement des compétences, et l'éducation dans les situations d'urgence et humanitaires.

## **E. PROMOTION DE LA JEUNESSE**

- **La jeunesse : Éducation et renforcement des compétences**

**232.** L'initiative visait à faciliter le renforcement des capacités et des compétences, par le biais de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), et à renforcer la résilience des systèmes éducatifs dans le sillage de la pandémie de COVID-19. Une boîte à outils de formation comprenant des modules sur le panafricanisme, l'alphabétisation financière, la gestion axée sur les résultats (GAR), la conception et la réflexion sur les systèmes, et l'entrepreneuriat des jeunes, pour n'en citer que quelques-uns, a été lancée et diffusée, et une formation a été dispensée à environ 1 127 jeunes. La formation, qui s'inscrit dans une approche continentale, a été dispensée lors de l'YVC de l'UA avec la représentation de 50 États membres, de la Biennale de Luanda, de la session de formation préparatoire au sommet de l'UA-Model, dans le cadre de la formation au leadership et au développement des jeunes avec des jeunes de 38 États membres, et en République démocratique du Congo en collaboration avec le panel présidentiel de la RDC sur la présidence de l'UA.

**233.** Pour soutenir l'objectif de renforcement de la résilience et de la durabilité des interventions, WGYD a participé à l'adoption du cadre DOTSS dirigé par le Comité technique spécialisé sur l'éducation, la science et la technologie. L'objectif de ce cadre est d'accélérer l'adoption de la technologie numérique dans les écoles, transformant ainsi les systèmes éducatifs. En conséquence, WGYD a lancé une plateforme d'apprentissage en ligne en partenariat avec HP Life, ce qui a permis d'atténuer le risque continu de perturbation de l'éducation par la COVID-19.

- **Emploi des jeunes**

**234.** Conformément à la décision de l'Assemblée des chefs d'État, 35 % des effectifs de la CUA doivent être constitués de jeunes. WGYD continue de travailler au sein de la CUA pour soutenir la mise en œuvre de cette décision. Cela est mené à travers des initiatives telles que le Programme des corps de jeunes volontaires de l'Union africaine, qui a vu une croissance de 192% du nombre de jeunes travaillant dans les départements de la CUA entre 2020 et 2021. En outre, WGYD a lancé, en partenariat avec la GIZ et AfriLabs, le " Programme de bourses numériques de l'UA " qui a vu le recrutement et le placement de 10 boursiers technologiques hautement qualifiés pour servir dans divers départements de l'UA et soutenir les aspirations de la Commission en matière de transformation numérique. En outre, en collaboration avec le PNUD, le WGYD a lancé le deuxième cycle de l'initiative de bourses pour jeunes femmes, qui permettra de recruter 25 femmes leaders qui seront placées dans les bureaux du PNUD et de la CUA pendant 12 mois.

**235.** Sur le continent, WGYD est fondé sur l'objectif de l'Agenda 2063 de réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes de 2% par an. À cette fin, la Direction a travaillé sur une série d'initiatives visant à accroître l'employabilité des jeunes par le biais de

programmes de volontariat en début de carrière. Cette initiative est ancrée dans la plateforme Continental Volunteer Linkage qui travaille à renforcer et/ou à relancer les initiatives de volontariat à travers l'Afrique. Un exemple en est l'initiative de mobilisation des volontaires en réponse à la pandémie de COVID-19 qui a vu la mobilisation de 500 jeunes volontaires africains. Un exemple en est l'initiative de mobilisation des volontaires<sup>2</sup> en réponse à la pandémie de de la COVID-19 qui a vu la mobilisation de 500 jeunes volontaires africains.

- **Entrepreneuriat des jeunes**

**236.** Dans le cadre du renforcement des capacités et du soutien technique et financier aux entrepreneurs, WGYD a lancé l'initiative 100 000 micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en partenariat avec l'AUDA-NEPAD. Les résultats comprennent le lancement de l'Académie MPME avec un accent sur l'augmentation de l'accès au financement dans 13 pays ; l'enregistrement de 25.000 MPME, et l'engagement avec environ 14.000 MPME à travers des événements en ligne.

- **Initiative « Un million d'ici à 2021 »**

**237.** Conformément à l'AYC et à l'APAYE, l'initiative "Un million d'ici à 2021 a été lancée à Addis-Abeba, en Éthiopie, en avril 2019, dans le but d'atteindre 1 million de jeunes et de leur offrir des opportunités tangibles grâce à des investissements directs et des actions essentielles dans les domaines suivants : Éducation, Emploi, Entrepreneuriat et Engagement (ci-après " les 4 E "). Les résultats de cette initiative ont été consolidés en 2021. L'initiative Un million d'ici à 2021 a enregistré des succès remarquables dans les domaines de l'éducation et des compétences, de l'entrepreneuriat, de l'emploi et de l'engagement. Les programmes d'éducation et de renforcement des compétences ont touché 1 297 jeunes grâce à la boîte à outils de l'UA pour l'autonomisation des jeunes, aux réponses du secteur de l'éducation de la CUA à la COVID-19 et à la formation technique et professionnelle. Les initiatives en matière d'emploi ont créé des opportunités pour 2 140 jeunes grâce au programme du Corps des Jeunes Volontaires de l'Union africaine (AUYVC), au programme de Bourse des jeunes femmes africaines (AfYWF) et à la Plate-forme de mise en liaison des volontaires (VLP). Dans le domaine de l'entrepreneuriat, des opportunités ont été créées pour 40 040 jeunes grâce à des subventions, des formations et des programmes de mentorat. Au total, la CUA a offert des opportunités à 8 774 852 jeunes grâce à cette initiative. Pour atteindre ce résultat, la CUA a reçu un soutien financier, technique et en ressources humaines de la part de ses partenaires, notamment des États membres, des agences des Nations Unies (ONU) et d'autres partenaires de développement. La mise en œuvre de l'initiative Un million d'ici 2021 a également permis à la CUA de valider sa théorie du changement, de perfectionner les initiatives, les stratégies et les modèles de mise en œuvre, et de créer des partenariats stratégiques pour le développement et l'engagement des jeunes.

---

<sup>2</sup> En partenariat avec Generation Unlimited, Global Volunteer Initiative et UN Volunteers,

**238.** La mise en œuvre de l'initiative a servi à établir le caractère souhaitable et la faisabilité du développement et de l'engagement des jeunes, et à jeter les bases de l'initiative Un million d'ici 2021. En tant que successeur de l'initiative "1 million d'ici 2021", le "1 million Next Level" se concentrera sur la mise en œuvre, l'échelle et l'impact

- **Engagement des jeunes**

**239.** Le Direction de l'engagement de WGYD entreprend une série d'initiatives, notamment l'organisation de dialogues dirigés par des jeunes, la mise à disposition de plateformes pour la participation des jeunes, et la promotion du plaidoyer et de la responsabilité dirigée par des jeunes. Les dialogues en ligne de WGYD ont collectivement atteint plus de 229 294 jeunes en Afrique.

**240.** La nomination de l'Envoyé spécial de la CUA pour la jeunesse, chargé de représenter la jeunesse africaine et de plaider pour la mise en œuvre intégrale de la Charte africaine de la jeunesse et de l'Agenda 2063, a accéléré le travail de l'Unité. À la fin de l'année 2021, les dialogues organisés par l'Envoyé ont touché plus de 7,6 millions de jeunes en Afrique.

## **VI. THÈME DE L'ANNÉE DE L'UA 2021**

**241.** Le thème de l'année 2021 portait sur : « Arts, culture et patrimoine : Des leviers pour l'édification de l'Afrique que nous voulons ».

**242.** Les activités menées au titre de ce thème visaient à contribuer au développement de l'économie créative, à l'identité africaine, au partage des valeurs, à la cohésion sociale, à la protection et à la préservation du patrimoine à travers notamment l'inscription de plus de sites sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

**243.** Les principales activités ont porté, entre autres, sur (i) le lancement au niveau continental de l'entrée en vigueur de la Charte de la Renaissance culturelle africaine, principal instrument politique de l'UA dans le secteur des arts, (ii) les célébrations au niveau national de la journée de l'Afrique le 25 mai 2021, (iii) la validation du projet Plan d'action de l'UA sur les industries culturelles créatives, (iv) l'approbation du projet de loi type de l'UA sur la protection des biens et du patrimoine culturel par le Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques, (v) la finalisation du projet de position africaine commune sur la restitution des biens et du patrimoines culturels, (vi) le lancement de la semaine des langues africaines, (vii) la production des vidéos en langues africaines de sensibilisation à la covid-19.

**244.** La densité de la question culturelle, ses différentes composantes et son rôle central dans la construction de l'identité africaine soulignent la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des programmes convenus bien au-delà de la seule année 2021. La Biennale de Luanda s'offre comme le cadre idéal de la pérennisation de nos efforts en matière de culture.



## VII. RÉFORME INSTITUTIONNELLE ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### A. ACCÉLÉRATION DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES ET PLAN DE TRANSITION

**245.** Les réformes institutionnelles visent à garantir que tous les processus et capacités institutionnels sont alignés sur les aspirations et les priorités de l'Agenda 2063. La nouvelle structure de la Commission vise à construire une organisation axée sur les résultats et dirigée par un capital humain qualifié et une gestion transformatrice.

**246.** La dotation en personnel de la nouvelle structure doit être réalisée par le biais de deux volets de travail. Le premier par le recrutement et le second par la vérification des aptitudes et l'évaluation des compétences. La préparation des systèmes et des processus à cet égard a été réalisée par la mise en place d'un comité de recrutement et de sélection (CRS) ; la nomination d'un groupe ad hoc d'entretien et d'évaluation ; l'engagement des services d'une société indépendante (Ernest and Young- EY) pour soutenir les processus de recrutement et de SACA.

**247.** Des progrès ont été réalisés dans le recrutement des cadres supérieurs. Sur les 49 postes annoncés, 7 ont été pourvus, 2 sont en phase d'entretien et 12 sont en phase de présélection. Malheureusement, 2 postes ont dû être à nouveau annoncés.

**248.** En ce qui concerne la communication sur la mise en œuvre du plan de transition, une stratégie de communication globale a été mise en place pour informer le personnel en conséquence. Ainsi, 4 réunions publiques ont été organisées et complétées par la diffusion de fiches d'information. Un portail en ligne a été créé afin de répondre rapidement aux questions des membres du personnel et de dissiper toute préoccupation concernant le processus de transition.

**249.** La vérification des compétences et l'évaluation des compétences (SACA) ont été lancées le 29 octobre en commençant par le personnel occupant des postes de directeur, et ont été complétées par le cabinet qui administre le processus SACA. Il est prévu que le cabinet termine le processus d'administration SACA d'ici juin et que le recrutement du personnel soit finalisé en septembre 2022.

**250.** Conformément à la décision des États membres, le processus d'installation du Comité de promotion et de mobilité sera finalisé à la mi-février 2022. Une fois installé, le Comité de promotion et de mobilité examinera les rapports SACA et fera des recommandations au Président, par l'intermédiaire de la Vice-présidente, sur le positionnement du personnel retenu dans la nouvelle structure.

**251.** Un appel à candidature pour le programme de départ volontaire tel qu'approuvé par les États membres a été lancé pour 30 jours et a été clôturé le 10 décembre 2021. Les demandes ont été examinées, et l'approbation des demandes du personnel éligible a été finalisée sur la base des critères approuvés.

## **B. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET RESPONSABILITÉ**

**252.** Les programmes prioritaires de l'année ont été caractérisés par la mise en œuvre de la nouvelle structure départementale de la Commission et par les efforts continus pour assurer une période de transition harmonieuse et efficace. Cela a fourni une occasion unique d'améliorer et de renforcer les cadres et mécanismes de gouvernance, de responsabilité, de prestation de services et de renforcement des capacités au sein de la Commission.

**253.** À ce titre, la Commission a fait des progrès dans la restructuration, l'amélioration et la mise en place de systèmes qui produiront de meilleurs résultats tout en respectant les principes de transparence, de responsabilité et de durabilité. Au cours de l'année 2021, un certain nombre de systèmes et de processus ont été mis en place ou améliorés afin de rendre la Commission efficace et efficiente, capable de répondre aux priorités du continent, d'attirer des professionnels compétents et d'opérer dans un environnement caractérisé par la responsabilité et la performance.

**254.** La première étape a été la mise en œuvre du nouveau système de recrutement basé sur le mérite (MBRS), qui a réduit l'intervention humaine, augmenté la crédibilité, la transparence et l'équité du processus de recrutement de l'UA et réduit le délai d'exécution de 80 %.

**255.** Pour renforcer les capacités du personnel et optimiser les compétences existantes pour la prestation de services, un système de gestion de l'apprentissage en ligne a été élaboré et mis en œuvre. Ce système d'apprentissage en ligne à l'échelle de l'UA assure une répartition géographique, de genre et de jeunesse équitable dans le processus de perfectionnement du personnel, tout en facilitant l'identification d'un capital humain qualifié et diversifié.

**256.** Pour mettre en œuvre les décisions de réforme, l'utilisation de systèmes et de technologies fiables est essentielle. À cette fin, la Commission a mis en œuvre une solution de signature électronique ; elle a amélioré la continuité des activités en garantissant le fonctionnement continu des systèmes essentiels en cas de crise ; elle a réduit les risques en renforçant les mécanismes de protection des données et de la réputation de l'UA, et a installé des systèmes qui favorisent la collaboration et facilitent la communication. De même, l'intégration des systèmes de paie dans le système SAP a été finalisée.

**257.** En outre, la plate-forme du système de Gestion de la communication de SAP Bank (BCM) et l'automatisation du processus DSA ont été élaborées avec succès pour accélérer les paiements.

**258.** En ce qui concerne la validation des conclusions de vérification, il y avait un total de 872 recommandations sur les rapports du Bureau de contrôle interne publiés de janvier 2016 à 2019. L'état de mise en œuvre au 30 octobre 2021 était le suivant : 70 %

étaient mises en œuvre/clôturées, 25 % étaient en cours, et seulement 5 % n'étaient pas encore mises en œuvre.

**259.** En outre, le rapport de PwC sur les vérifications légales et de performance de la CUA contenait 173 recommandations relatives aux problèmes systémiques. La Commission de l'UA a suivi ces recommandations et contrôlé leur état de mise en œuvre par le biais d'un Comité de responsabilité interne (CRI).

**260.** Ainsi, en juin 2021, 80 recommandations étaient mises en œuvre/clôturées, tandis que 93 recommandations étaient toujours en attente (c'est-à-dire en cours ou non mises en œuvre). À cet égard, la Commission a continué à travailler sur les recommandations en suspens entre juillet et novembre 2021. Par conséquent, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations sur les questions systémiques au 30 novembre 2021 était le suivant : 57 % étaient mises en œuvre/clôturées, 35 % étaient en cours et seulement 8 % n'étaient pas encore mises en œuvre. Les informations sur le taux de mise en œuvre ont été validées par le Bureau de contrôle interne en conséquence.

**261.** Entre-temps, le système de suivi des recommandations de vérification (ARTS) a été officiellement lancé en tant qu'outil de suivi interne conçu pour faciliter la mise en œuvre des recommandations de vérification externe. En raison du confinement à cause de la COVID 19, un processus de vérification à distance a été mis en place avec succès pour combler le retard accumulé afin de respecter les délais du rapport de vérification externe.

**262.** En tant que Commission, nous avons donné la priorité à la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes budgétaires et financières afin de garantir une utilisation prudente de ressources limitées et de renforcer la viabilité financière, la responsabilité et l'autonomie de l'Union. Dans cette optique, la Commission a veillé à ce que le processus d'élaboration et d'approbation du budget pour 2022 repose sur les principes directeurs suivants : disposer d'un budget unifié de l'Union, garantir l'inclusivité, mettre l'accent sur l'autofinancement et les principes de complémentarité et de subsidiarité.

**263.** En octobre 2021, le Conseil exécutif a adopté le Règlement financier révisé de l'UA, qui doit être approuvé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en février 2022. Ces règles et règlements sont essentiels pour renforcer les systèmes de gestion financière de l'UA qui reflètent les meilleures pratiques et les normes les plus strictes adaptées à une organisation continentale favorisant le développement socio-économique de ses citoyens.

**264.** Le budget 2022 de l'UA a été approuvé par le Conseil exécutif dans les délais requis, en utilisant les règles d'or de l'UA et la contribution du F15, ce qui a conduit à des processus budgétaires plus crédibles et plus transparents avec des mesures de performance, des taux d'exécution et des priorités stratégiques bien définis. Compte tenu de cette rationalisation, le budget global pour 2022 a été réduit de 9,6 % par rapport à 2021.

**265.** Il a également été constaté au cours du processus budgétaire qu'à l'exception d'une seule, les neuf règles d'or ont été pleinement mises en œuvre dans l'ensemble de l'Union. Toutefois, la mise en œuvre de la règle d'or numéro un et la prévisibilité des recettes dans le cadre de la règle d'or numéro deux, ont régressé depuis 2019.

**266.** Le processus de modernisation et de digitalisation des systèmes et fonctions budgétaires, financiers et comptables s'est poursuivi. La nécessité de disposer de systèmes et de plateformes numériques efficaces et fiables a été démontrée une nouvelle fois lors de la pandémie de la COVID-19.

**267.** En 2021, en raison de la COVID-19 et de son impact négatif sur la plupart des économies du continent, la Commission a continué à faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources financières de l'Union, en particulier les contributions des États membres. Toutefois, cette période difficile appelle des efforts plus concertés pour améliorer le partage de la charge et renforcer la prévisibilité financière et le paiement en temps voulu des contributions mises en recouvrement.

**268.** Le secrétariat du F15 a entrepris d'élaborer des rapports hebdomadaires sur l'état des contributions des États membres et l'application des sanctions. Un suivi actif des contributions a été assuré par la notification régulière aux États membres de l'état de leurs contributions au budget ordinaire et au Fonds pour la paix, et il convient de noter que l'Union a réussi à recouvrer 88 % des 2021 contributions mises en recouvrement.

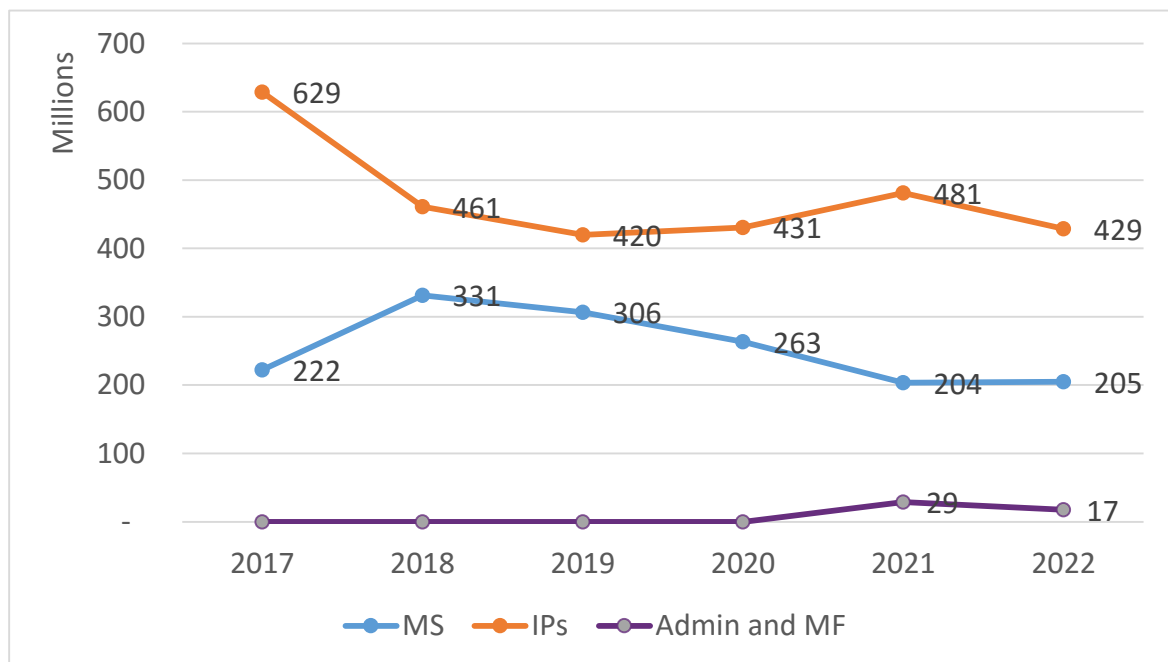
**269.** En dépit de ces défis, la Commission a réussi à mener à bien l'évaluation du 07ème pilier de l'UE en 2021, en examinant les normes de l'UA en matière de contrôle interne, de comptabilité, de vérification externe, de subventions et de passation de marchés. Le rapport reçu par la Commission européenne de la part d'Ernst & Young a confirmé que la Commission de l'Union africaine (CUA) a passé avec succès tous les piliers évalués, permettant ainsi à l'UE de certifier que les systèmes financiers et administratifs de la CUA sont adéquats pour gérer de manière indépendante les fonds de l'UE. Trois nouveaux piliers ont été ajoutés pour assurer la continuité des efforts d'amélioration des systèmes.

**270.** Dans l'ensemble, les processus budgétaires et de planification ont été améliorés. Les états financiers consolidés de la Commission et des autres organes de l'UA ont également été soumis en temps utile au Comité des commissaires aux comptes externes.

**Budget approuvé de la CUA pour 2022**  
**Fonctionnement – 95.005.515 dollars EU**  
**Programmes – 115.135.244 dollars EU**  
**Total – 210.140.758 dollars EU**

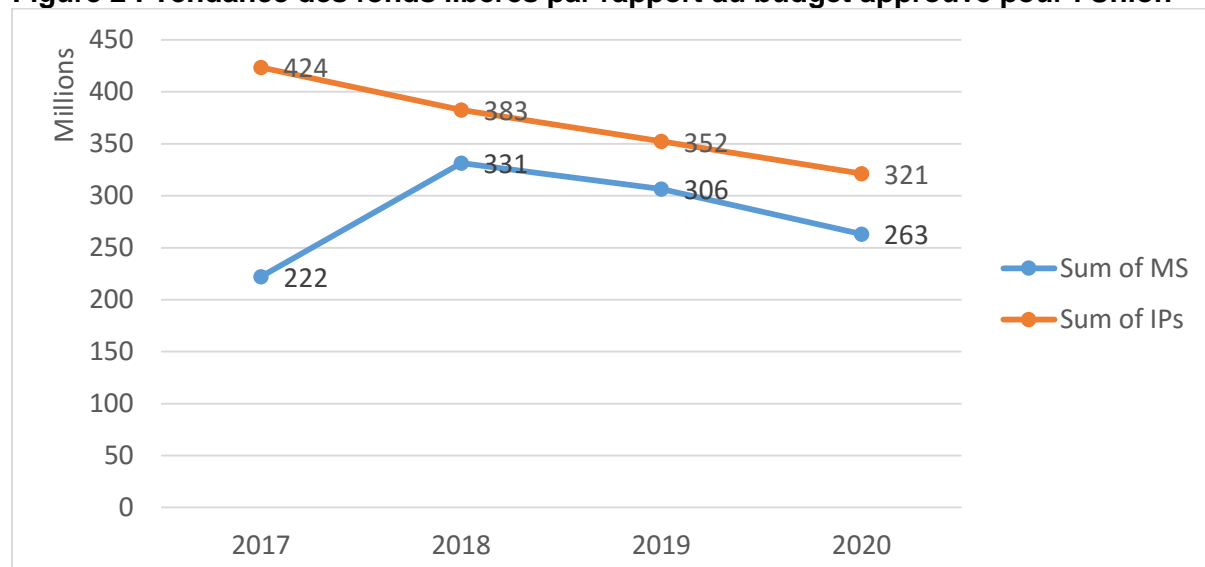
## Tendances du budget de l'UA

Figure 1 : Budget approuvé par source de fonds



Comme le montre la figure 1 ci-dessus, la source de financement du budget de l'Union pour la période 2017-2022 provient des États membres, des partenaires internationaux et du Fonds administratif et de maintenance. La tendance du financement telle que reflétée ci-dessus dépend largement des partenaires internationaux (PI).

Figure 2 : Tendance des fonds libérés par rapport au budget approuvé pour l'Union



La figure 2 ci-dessus montre qu'alors que les États membres ont libéré des fonds équivalents au budget approuvé dans la figure 1, la tendance des partenaires internationaux à libérer des fonds est inférieure au budget approuvé. Cela peut se justifier par diverses raisons, notamment les différences entre les exercices financiers, les retards

dans les rapports, le chevauchement des activités, la rigueur du processus de passation des marchés, etc.

**Figure 3 : Tendances de l'exécution par rapport aux fonds débloqués et approuvés pour l'UA**

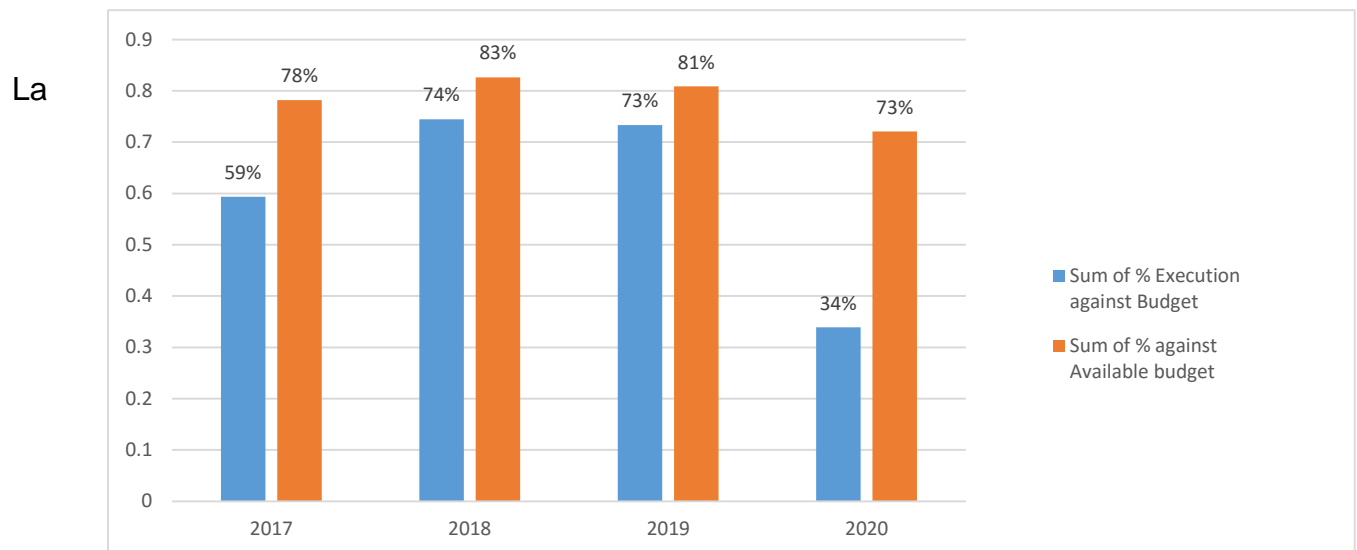
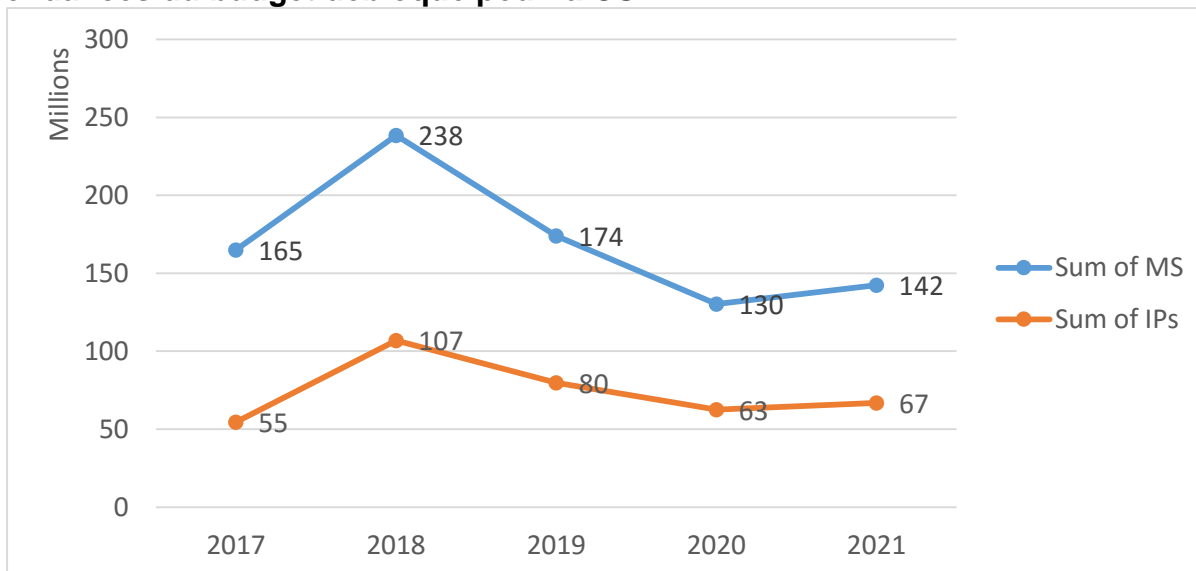


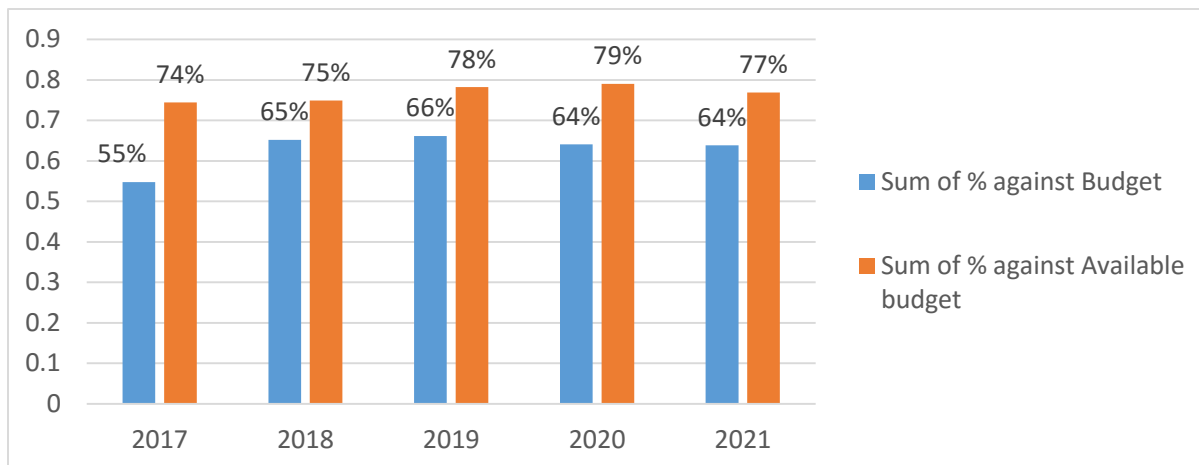
figure 3 ci-dessus montre que l'exécution des fonds libérés par rapport au budget est plus élevée que l'exécution globale par rapport au budget. Cela signifie qu'il y a une forte corrélation entre les fonds libérés et l'exécution du budget. En corrélation avec la figure 2 ci-dessus, la réduction des fonds libérés par les partenaires approuvés contribue à la réduction de l'exécution du budget.

De même, comme le montre la figure 3, le taux d'exécution sur quatre ans par rapport aux fonds disponibles a été satisfaisant, à l'exception de 2020 en raison de la pandémie de la covid 19.

### Tendances du budget débloqué pour la CUA



Etant donné que l'exercice 2021 est en cours de consolidation au niveau des Organes, la Figure 4 ci-dessus ne reflète que les tendances des fonds libérés pour la CUA. Cette figure 4 indique que les fonds libérés par les États membres pour la CUA sont plus élevés que les fonds libérés par les partenaires. De plus, comme le montre la figure 1 ci-dessus, alors que l'engagement des partenaires envers le budget est élevé, leurs fonds libérés sont faibles.



**Figure 5 : Tendances de l'exécution par rapport à la disponibilité des fonds pour la CUA**

La figure 5 ci-dessus indique que le taux d'exécution quinquennal par rapport aux fonds libérés est resté relativement constant, dans une fourchette de pourcentage comprise entre 72 % et 79 %. Ceci est le reflet des ratios entre les budgets opérationnels et de programme. Le budget opérationnel est plus élevé que le budget du programme. Par conséquent, l'exécution élevée du budget opérationnel a été maintenue tout au long de la période de cinq ans, comme indiqué ci-dessus.

### C. STATUT DU FONDS POUR LA PAIX DE L'UA

**271.** Étant donné que le Fonds pour la paix de l'UA (FP) est un fonds spécial destiné à renforcer la capacité de l'Afrique à faire face au fléau des conflits sur le continent et à faire en sorte que l'Afrique, par le biais de l'UA, soit exempte de conflits et pacifique, le Fonds pour la paix existant a été revitalisé.

**272.** Entre autres, le processus de revitalisation comprenait le rapprochement des fonds existants et la certification de ces derniers par des vérificateurs.

**273.** Après le rapprochement, le solde de trésorerie disponible de 25 032 053,75 dollars américains sera transféré au Fonds de revitalisation pour la paix, conformément à la décision du Conseil exécutif (EX.CL/Dec.1057-1072 (XXXV) Annexe V - EX.CL/Dec.1057-1072 (XXXV) qui demandait à la Commission de "préparer un état complet des anciens Fonds pour la paix collectés par le biais de crédits financiers des États membres et des partenaires qui devraient être fusionnés avec le nouveau Fonds de revitalisation pour la paix afin de conserver un seul Fonds pour la paix".

**274.** Le détail du solde de trésorerie rapproché est présenté ci-dessous :



SN	Nom de la Banque	Banque GL	Montant en USD
1	CHASE UA Fonds fiduciaire renouvelable pour la paix	100555	6,175,220.23
2	CBE FCY-Fonds pour la paix	103295	4,305,288.46
3	Soutien de la Commission de l'Union africaine et de l'UE au MNJTF USD	160605	14,551,545.06
<b>Total des liquidités sur le compte bancaire</b>			<b>25,032,053.75</b>

**275.** Afin de revitaliser le Fonds pour la paix, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, par sa décision Assembly/AU/Dec.605 (XXVII), a ordonné que les États membres soient évalués sur la base du barème existant pour contribuer à hauteur de 65 millions de dollars par an de 2017 à 2019 et de 51,25 millions de dollars de 2020 à 2023 pour atteindre 400 millions de dollars.

**276.** À ce titre, au 31 décembre 2021, les États membres ont effectué des paiements au Fonds de l'UA pour la paix à hauteur de 246 562 944,36 dollars. Le solde restant pour atteindre l'objectif de contribution fixé à 297,5 millions de dollars en 2021 est de 50 937 055,34 dollars. Ce montant est détaillé ci-dessous :

Année	2017	2018	2019	2020	2021	Total (US\$)
Évaluation	65,000,000	65,000,000	65,000,000	51,250,000	51,250,000	297,500,000
Recouvrement	52,790,057	54,486,724	58,671,551	43,730,723	36,883,889	246,562,944
Montant non recouvré	12,209,943	10,513,276	6,328,449	7,519,277	14,366,111	50,937,056
En termes de %	81%	84%	90%	85%	72%	83%

**277.** Sur la base de l'analyse ci-dessus, au 31 décembre 2021, trente-deux (32) États Membres ont intégralement payé leur contribution. Le nombre d'Etats membres qui doivent partiellement la contribution de 32,8 millions de dollars est de vingt (20). Trois (3) États membres doivent la totalité de leur contribution, soit 18,1 millions de dollars.

**278.** Ainsi, le solde global du Fonds pour la paix au 31 décembre 2021 est de 258.343.736,15 \$. Les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous:

Détails	Montant en USD
Total des contributions reçues des États membres	\$246,562,944.36
Contributions volontaires reçues de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président du Sénégal	\$499,463.45
Total des intérêts perçus	\$11,281,328.34
<b>Solde total du Fonds au 31 décembre 2021</b>	<b>\$258,343,736.15</b>

## D. DÉFIS

**279.** A l'instar du reste du continent et du monde, le travail de la Commission a été éclipsé par l'impact socio-économique et politique de grande envergure de la pandémie de COVID-19. Cependant, cela n'a fait que renforcer notre détermination à donner la priorité aux objectifs de notre mandat.

**280.** Le budget 2021 était soumis à des mesures d'austérité et les processus d'approbation onéreux des organes délibérants ainsi que la rotation du personnel spécialisé ont affecté la mise en œuvre en temps voulu de la première phase du plan de transition.

**281.** La majorité des postes de direction, en particulier au niveau des directeurs, étaient vacants, ce qui a affecté la prise de décision stratégique et l'exécution du budget.

**282.** La revitalisation du nouveau système de recrutement n'a été finalisée qu'en avril, ce qui a eu une incidence sur le pourvoi des postes en 2021 dans le cadre de la première phase du plan de transition.

**283.** La mise en œuvre des recommandations de vérification nécessite des efforts et des mesures plus concertés afin de garantir que chaque recommandation de vérification en suspens soit pleinement mise en œuvre et en temps utile.

**284.** Afin d'atteindre l'objectif de Johannesburg de financer 100 % du budget opérationnel, 75 % du budget du programme et 25 % des opérations de soutien de la paix, des progrès ont été enregistrés entre 2015 et 2018.

**285.** Cependant, à partir de 2019, cette tendance a pris une inclinaison inverse en s'éloignant de l'idéal. Les contributions des États membres au budget ont diminué, passant de 318 millions de dollars US en 2018 à 203 millions de dollars US en 2021. Ainsi, la contribution des États membres au budget du Programme, a pris une direction inverse, passant de 45% en 2019 à 21% en 2021.

**286.** En outre, la création de plus de 10 institutions de l'UA nouvellement établies depuis 2015 dans un contexte de réduction des contributions des États membres, a affecté l'objectif de limiter le budget opérationnel, y compris les salaires, à 30 % du budget annuel global. En conséquence, cet objectif est passé de 31 % en 2015 à 48 % en 2021. Pour inverser cette situation, il est essentiel que les États membres contribuent à hauteur de 75 % au budget du programme, conformément aux règles d'or.

**287.** La contribution tardive ou la non-contribution au Fonds pour la paix par certains États membres pourrait affecter l'objectif visé de 400 M \$ d'ici 2023.

**288.** Le retard dans la mise en place des autres composantes de la structure de gouvernance et l'adoption des règles et règlements financiers devant régir le Fonds pour la paix affecteront la pleine opérationnalisation du fonds.

## **E. LEÇONS APPRISSES ET VOIE À SUIVRE**

**289.** Conformément aux décisions des Organes de décision, il est nécessaire d'adopter une approche systématique pour fixer les objectifs de performance organisationnelle globale et les appliquer efficacement à tous les niveaux de la Commission et des Organes.

**290.** De même, il est nécessaire de développer un système intégré pour suivre et évaluer la performance du budget du programme et des membres du personnel.

**291.** Il devient de plus en plus urgent que les États membres s'engagent à respecter la décision de financer l'Union selon les ratios suivants : 100 % pour le budget opérationnel, 75 % pour les programmes et 25 % pour les opérations de paix.

**292.** Il est essentiel de continuer à appliquer les principes d'efficacité et de responsabilité à mesure que la Commission évolue vers un niveau élevé de transformation et de réforme. Cela implique une bonne gouvernance d'entreprise et une bonne administration, le maintien d'une culture de la transparence, des règles et la lutte contre l'impunité.

**293.** La responsabilité envers les États membres a été renforcée par la mise en place d'une structure de gouvernance chargée de superviser le fonds.

**294.** Le nouveau mécanisme de financement de la contribution des États membres, fondé sur le nouveau barème d'évaluation du régime de sanctions, a permis de garantir un niveau élevé d'engagement et de contribution des États membres au Fonds revitalisé.

**295.** La décision des États membres et du Conseil d'administration d'investir le fonds a permis au Fonds de l'UA pour la paix d'obtenir un retour sur investissement plus élevé.

**296.** L'engagement et l'application du régime de sanctions à l'égard des États membres défaillants doivent être renforcés.

**297.** Pour opérationnaliser le Fonds pour la paix, il est nécessaire d'élaborer un mécanisme d'accès au fonds et de faire appel au soutien des États membres à cet égard.

## **VIII. L'AFRIQUE DANS L'ARÈNE MONDIALE**

**298.** Malgré la situation de santé publique causée par la pandémie de Covid-19, l'Union africaine a pu respecter ses engagements vis-à-vis de ses partenaires, notamment avec l'organisation du 3ème Sommet Afrique - Türkiye qui s'est tenu à Istanbul, les 17 - 18 décembre 2021, de la 8ème Conférence ministérielle du Forum sur la coopération Chine

- Afrique (FCSA) qui s'est tenue les 29 - 30 novembre 2021, à Dakar, au Sénégal, et du 2ème Sommet Union africaine (UA) - Union européenne (UE) qui s'est tenu à Kigali, au Rwanda, les 25 - 26 octobre 2021.

**299.** En outre, et suite à l'approbation de la stratégie de financement et de mobilisation des ressources intérieures (DRM) de l'Agenda 2063 par les Organes délibérants, des efforts sont déployés pour rendre opérationnelle ladite stratégie au niveau des États membres afin de stimuler les sources alternatives de financement et de réduire la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs.

**300.** Les Missions de représentation de l'UA à travers le monde ont continué à mettre en œuvre leurs plans de travail respectifs axés sur la liaison politique avec les homologues et les parties prenantes du côté des partenaires, la coopération internationale avec un accent particulier sur la réponse de l'UA à la Covid-19 sur le plan des soins de santé et des aspects économiques en 2021.

**301.** Dans le but d'assurer une gestion efficace et axée sur les résultats de toutes les activités de partenariat de l'UA, la Commission s'est engagée, avec le sous-comité du COREP chargé de la coopération multilatérale, dans l'élaboration d'une stratégie et d'un cadre politique pour les partenariats de l'UA. Des progrès considérables ont été réalisés à cet égard, le premier projet de cadre stratégique pour les partenariats étant actuellement examiné par le sous-comité du COREP susmentionné. Il est prévu que le projet de cadre stratégique pour les partenariats soit soumis au Conseil exécutif de juin/juillet 2022 pour une éventuelle décision.

**302.** Au cours du 3ème Sommet Afrique-Turquie, les deux parties ont adopté la Déclaration d'Istanbul 2021 avec une annexe sur le programme de formation ainsi que le Plan d'action conjoint Afrique-Turquie 2022-2026, qui résumant les activités et les programmes à mettre en œuvre dans le cadre du partenariat. Plus important encore, le Sommet a adopté la mise en place d'un mécanisme de suivi approprié pour assurer un suivi et une évaluation réguliers des domaines de coopération convenus dans le cadre du partenariat Afrique-Turquie.

**303.** Dans la même foulée, le principal résultat de la 2ème réunion ministérielle UA-UE qui s'est tenue à Kigali a été l'adoption du Communiqué de Kigali, qui a également souligné l'importance d'un mécanisme de suivi et d'évaluation et a convenu d'établir un comité ministériel conjoint UA-UE de suivi pour surveiller la mise en œuvre de tous les engagements pris lors des sommets et des réunions ministérielles UA-UE et a demandé à l'UA et aux Commissions de l'Union européenne d'entreprendre des consultations sur la création et la mise en œuvre de ce comité.

**304.** Dans le cadre de la 8ème Conférence ministérielle du FCSA qui s'est tenue à Dakar, la Réunion a adopté la Déclaration de Dakar du FCSA ainsi que le Plan d'action de Dakar du FCSA 2022 - 2024.

**305.** La Direction de PMRM est à la fin du processus de finalisation des guides de mobilisation des ressources domestiques, qui sont des outils recommandés pour rendre opérationnel le financement et la mobilisation des ressources domestiques et la stratégie de partenariat. Il a été envisagé que les guides de DRM soient adaptés au niveau des CER et des Etats membres en 2022.

**306.** Les missions de l'UA ont continué à accomplir leur mission générale en développant et en maintenant des relations institutionnelles constructives et productives entre l'Union africaine et les Nations unies et d'autres pays et institutions partenaires, en faisant la promotion d'une position/vue commune au sein du Groupe africain dans les négociations internationales tout au long de l'année, ainsi qu'en faisant entendre la voix et la présence de l'Afrique sur la scène internationale, conformément aux aspirations, aux objectifs et aux priorités de l'Agenda 2063.

**307.** Outre la pandémie de Covid-19, qui a entraîné le report de nombreuses activités, l'un des principaux défis rencontrés dans la gestion des partenariats est le non-respect des décisions pertinentes prises par la Conférence de l'Union sur la participation et la représentation dans les forums de coopération et de partenariats internationaux. Malgré le mécanisme de représentation adopté pour représenter le continent lorsqu'il s'agit d'un sommet avec un pays partenaire, limitant le nombre de pays à seulement quinze (15), trente-neuf (39) États membres de l'UA ont participé au sommet avec la Turquie par exemple.

**308.** Pour que l'Afrique parle d'une seule voix dans les forums internationaux et pour s'assurer que les partenaires respectent les décisions de l'UA, il est impératif que les États membres de l'UA respectent les décisions pertinentes de la Conférence sur la participation et la représentation dans les forums de coopération et de partenariat.

## **IX. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2022**

**309.** Comme indiqué dans l'introduction du présent rapport, les activités annuelles de l'Union tirent leur cohérence de la logique globale qui sous-tend l'Agenda 2063. A ce titre, les principaux objectifs stratégiques sont repris au fil des ans avec des modulations différentes, en fonction de leur pertinence conjoncturelle.

**310.** Fort des activités déployées en 2021, pour l'année 2022, les objectifs stratégiques seront centrés sur l'amélioration des performances selon les orientations fournies par les organes délibérants consignées dans leurs différentes décisions. Les domaines prioritaires concernés seront : (i) la réforme institutionnelle et la gouvernance de l'UA ; (ii) la transformation économique, la croissance inclusive et la durabilité de l'environnement ainsi que l'investissement dans le capital humain africain ; (iii) la gouvernance, les droits humains et les institutions ; (iv) la consolidation de la paix et de la sécurité et (v) faire avancer l'intégration continentale.

**311.** Le premier objectif stratégique, la réforme institutionnelle et la bonne gouvernance, se déclinera en quatre composantes qui sont (a) le réalignement des institutions de l'Union, (b) connecter l'UA à ses citoyens, (c) gestion efficace et efficiente des affaires de l'Union et (d) le financement de l'Union. Le second objectif stratégique, la transformation économique, la croissance inclusive, la durabilité de l'environnement et l'investissement dans le capital humain africain, portera sur (a) la transformation structurelle impliquant le renforcement des capacités des institutions publiques de santé, le développement des chaînes de valeur aux niveaux régional et continental, la promotion de la mise en place des institutions financières de l'UA, (b) la productivité agricole à travers la mise en œuvre de la stratégie d'initiative bio écologique et du Programme détaillé du développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), (c) la croissance inclusive visant des domaines facilitant l'autonomisation des jeunes et des groupes vulnérables, (d) la durabilité de l'environnement à travers la promotion des politiques publiques en faveur de la préservation des ressources naturelles et de la gestion des effets du changement climatique ; (e) l'investissement dans le capital humain inclura un système éducatif axé sur la science, la technologie et l'information, l'autonomisation des jeunes, le bien-être et la qualité de vie, le genre et la protection sociale.

**312.** Le troisième objectif stratégique, la gouvernance, les droits humains et les institutions, s'organisera autour de (a) la préparation et de la publication des rapports sur la gouvernance en Afrique, (b) la promotion des politiques sur la bonne gouvernance, (c) la promotion des politiques sur les droits humains et l'Etat de droit, (d) la promotion des institutions compétentes sur le continent. Le quatrième objectif stratégique, consolider la paix et la sécurité, amènera l'Union à poursuivre les programmes en lien avec l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) et à intensifier les efforts de coordination et de renforcement des capacités des Communautés économiques régionales (CER), des Mécanismes régionaux (MR) et des Etats membres dans le domaine des systèmes d'alerte précoce. Le cinquième objectif stratégique, faire avancer l'intégration continentale, va se structurer autour des composantes suivantes ; (a) l'infrastructure et l'énergie, modalités de mise en œuvre de la stratégie de la transformation digitale, (b) l'harmonisation des régimes commerciaux des Etats membres et des CER en soutien à l'optimisation de la Zone de libre-échange continentale africaine, (c) les institutions financières et les marchés, (d) la conclusions des négociations encore pendantes sur la Zone de libre-échange continentale africaine, (e) la promotion des politiques devant améliorer l'image positive au travers de l'autonomie économique et la culture, (f) la promotion des politiques qui sauvegardent et garantissent la promotion des traditions orales et l'histoire de l'Afrique ; (g) la promotion de la prééminence de l'Afrique dans les institutions régionales et internationales.

**313.** Dans la dynamique de la poursuite de la réforme et sur la base des actions entreprises en 2021, la Commission est engagée dans une phase d'accélération, d'approfondissement et de rationalisation de ces activités en 2022 au bénéfice des intérêts stratégiques collectifs de notre Continent.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2022-01-20

# Report on the Activities of the Union and Its Organs for the Period January to December 2021

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/10407>

*Downloaded from African Union Common Repository*